

Réception par le préfet : 13/12/2024

Publication : 16/12/2024

**PROJET de Convention de Pacte territorial - France Rénov'
(PIG)
Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat
en Haute, Moyenne et Midi Corrèze**

Période : du 01/01/2025 au 31/12/2029

La présente convention est établie par :

La **Communauté d'agglomération de Tulle** (Tulle agglo), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michel BREUILH, Maitre d'Ouvrage de l'opération programmée :

Agissant pour le compte des six Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) présentement nommés :

Communauté de communes du Pays d'Uzerche, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Catherine CHAMBRAS.

Communauté de communes Midi Corrèzien, représentée par son Président en exercice, Monsieur Alain SIMONET.

Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne (XVD), représentée par sa Présidente en exercice, Madame Nicole BARDI.

Communauté de communes Haute Corrèze Communauté (HCC), représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre CHEVALIER.

Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières (VEM), représentée par son Président en exercice, Monsieur Charles FERRE.

Communauté de communes Vézère Monédières Millesources (V2M), représentée par son Président en exercice Monsieur Philippe JENTY.

ET

L'État, représenté par M. le préfet du département de la Corrèze, Monsieur Etienne DESPLANQUES,

L'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, **représentée par Monsieur Etienne DESPLANQUES, Préfet du département de la Corrèze**, délégué local de l'Anah agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »

Le Département de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal COSTE, Président agissant dans le cadre de la délibération du 12 avril 2024

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Corrèze, validé en CRHH du 11 janvier 2024,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Tulle aggro, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Haute Corrèze Communauté adopté par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières adopté par délibération du Conseil Communautaire du 2 juillet 2019,

Vu la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat conclue entre l'Anah, l'Etat et le Conseil Régional de... le ...

Vu les délibérations de l'assemblée délibérante des EPCI maître d'ouvrage de l'opération :

La délibération de la **Communauté d'Agglomération de Tulle** (Tulle aggro) en date du 9 décembre 2024,

La **Communauté de communes du Pays d'Uzerche**, en date du 12 décembre 2024

La délibération de la **Communauté de communes Midi Corrèzien**, en date du 17 décembre 2024

La délibération de la **Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne** (XVD), en date du 12 décembre 2024

La délibération de la **Communauté de communes Haute Corrèze Communauté** (HCC), en date du 12 décembre 2024

La délibération de la **Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières** (VEM), en date du 9 décembre 2024

La délibération de la **Communauté de communes Vézère Monédières Millesources** (V2M), en date du 16 décembre 2024,

Autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Corrèze, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 24/10/2024

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du ...

Il a été exposé ce qui suit :

SOMMAIRE

PREAMBULE - LA STRATEGIE D'INTERVENTION RETENUE PAR LES MAITRES D'OUVRAGE (7EPCI)	6
CHAPITRE I – OBJET DE LA CONVENTION ET PERIMETRE D'APPLICATION	7
Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux	7
1.1 Dénomination de l'opération	7
1.2. Périmètre et champs d'intervention	7
CHAPITRE II – ENJEUX DE LA CONVENTION DE PIG PT-FR'	8
Article 2 – Enjeux du territoire	8
CHAPITRE III – DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION PIG PT-FR'	8
Article 3 – Volets d'action.....	9
3.1. Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels	9
3.2. Volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages	13
3.3. Volet relatif à l'accompagnement des ménages	16
Article 4 – Objectifs quantitatifs globaux de la convention.....	17
CHAPITRE IV – FINANCEMENTS DE L'OPERATION ET ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES.	17
Article 5 – Financements des partenaires de l'opération	17
5.1. Règles d'application.....	17
5.2. Montants prévisionnels	18
CHAPITRE V – PILOTAGE, ANIMATION ET EVALUATION	19
Article 6 – Conduite de l'opération	19
6.1. Pilotage de l'opération	19
6.2. Mise en œuvre opérationnelle	20
6.3. Évaluation et suivi des actions engagées	20
CHAPITRE VI – COMMUNICATION.	22
Article 7 - Communication.....	22
CHAPITRE VII – PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION, DUREE, REVISION, RESILIATION ET PROROGATION.	23
Article 8 - Durée de la convention.....	23
Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention.....	23

Article 10 – Transmission de la convention	24
---	-----------

ANNEXES

ANNEXE 1 – Portraits de Territoire

ANNEXE 2 – Bilan de l'Espace Conseil France Rénov'

ANNEXE 3 - Convention d'Objectifs et de Moyens

Préambule - La stratégie d'intervention retenue par les maîtres d'ouvrage (7EPCI)

Présentation du Territoire de déploiement du pacte territorial : une fiche détaillée « portrait de territoire » par EPCI est jointe en ANNEXE 1 de la présente convention.

La présente convention PIG France Rénov' portera :

- **En 2025**, sur le déploiement des volets obligatoires : dynamique territoriale, et information-conseil-orientation vers tout public en articulation avec les dispositifs OPAH et PIG déployés par chaque EPCI signataire.

- **Pour les années suivantes** : la convention pourrait être complétée par avenant(s) pour intégrer le cas échéant, une étude de préfiguration afin :

- **Affiner si nécessaire les objectifs de la présente convention sur les volets 1 et 2 obligatoires,**
- **Déployer le volet-accompagnement et les objectifs attachés.**

La Convention PIG Pacte Territorialisée s'articulera de facto avec les Opérations de Revitalisation de Territoire (en cours ou en prévision) dont le volet habitat est majeur. A titre d'exemple, la Convention ORT de la Ville Tulle (Programme Action Cœur de Ville – ACVII) mentionne la mise en place du pacte territorial en tant qu'interlocuteur privilégié des porteurs de projet habitat (PO ou PB).

À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :

Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application

Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

1.1 Dénomination de l'opération

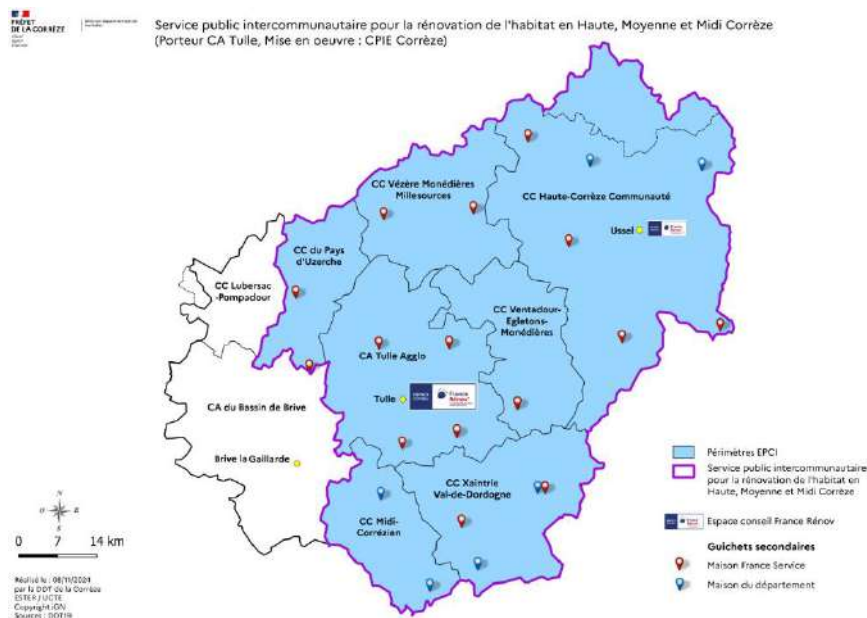
Les 7 EPCI signataires, l'État et l'Anah décident de réaliser le programme d'intérêt général Pacte territorial France Rénov' :

Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'Habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze

1.2. Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention :

- CA Tulle agglo,
- CC Midi Corrèzien,
- CC Xaintrie Val Dordogne,
- CC Pays d'Uzerche,
- CC Egletons Ventadour Monédières,
- CC Vézère Monédières Millesources,
- CC Haute Corrèze Communauté.



Le Pacte porte sur les deux volets obligatoires prévus par la délibération de l'Anah n° 2024-06 du 13 mars 2024 :

- **Volet 1** relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels,
- **Volet 2** relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages

Chapitre II – Enjeux de la convention de PIG PT-FR'

Article 2 – Enjeux du territoire

Le préambule fait apparaître les enjeux principaux suivants :

- Lutte contre la vacance,
- Lutte contre l'habitat indigne,
- Adaptation aux spécificités démographiques (vieillesse de la population, desserrement des ménages, croissance démographique atone),
- Revitalisation des centres-bourgs, et des centres anciens,
- Réhabilitation du parc privé ancien à valeur patrimoniale
- Lutte contre les passoires énergétiques et la précarité énergétique,
- Accompagnement des copropriétés.

(Enjeux issus des différentes études menées par les 7 EPCI)

ANNEXE 2 – Bilan de l'Espace Conseil France Rénov'

Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de la convention PIG PT-FR'

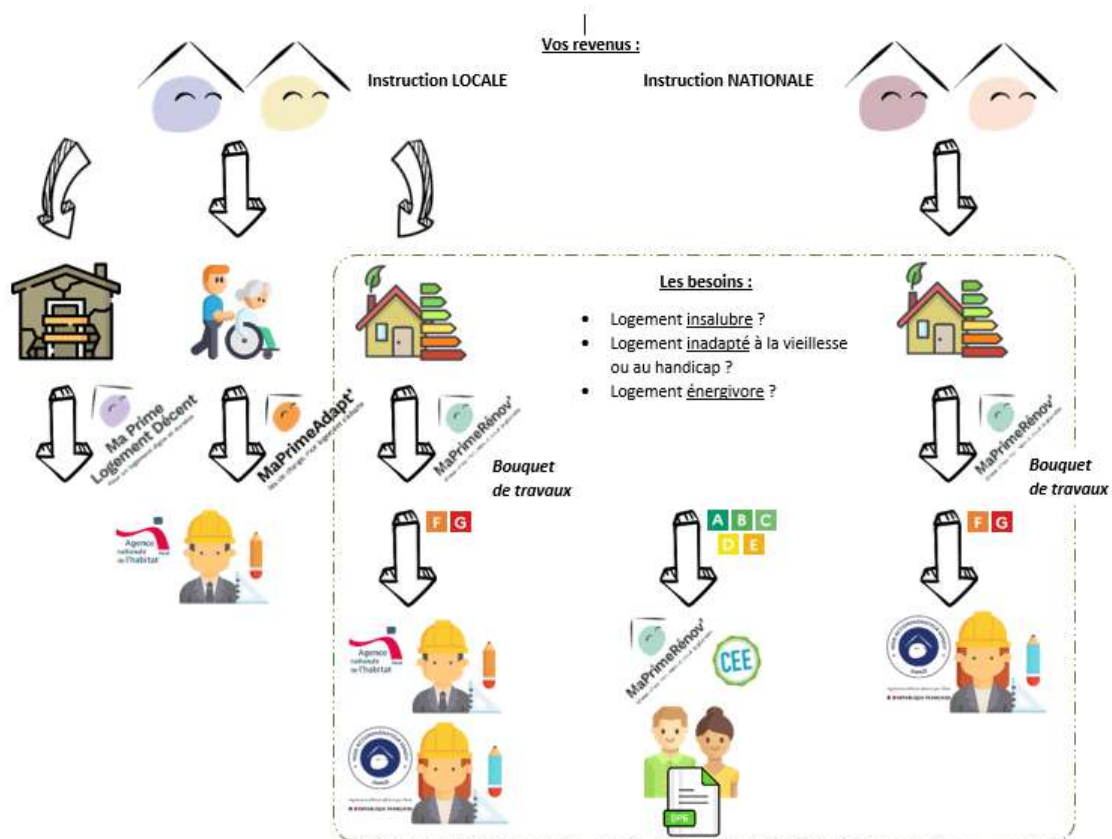
Le présent dispositif permettra de repérer et de mobiliser les publics sensibles par des actions de communication ciblées (personnes en perte d'autonomie, logements indignes, passoires énergétiques).

Les volets d'action sont les suivants :

- **Dynamique territoriale (mobilisation des ménages et des professionnels, mobilisation de publics spécifiques : précarité énergétique, LHI, autonomie, copropriétés non dégradées...) - cf.infra**
- **Information, Conseil et orientation des ménages quels que soient leurs revenus**



PARCOURS USAGER PREVISIONNEL 2025



Article 3 – Volets d'action

La convention décrit de manière détaillée le programme d'actions constitutif du projet, à l'intérieur de volets d'interventions.

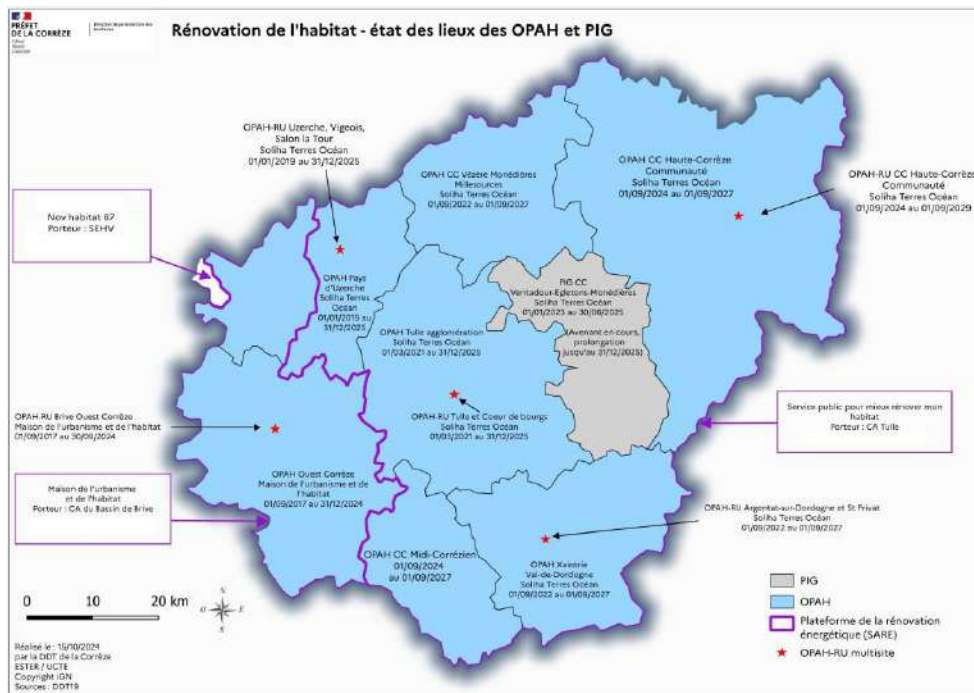
3.1. Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

3.1.1 Descriptif du dispositif

Ce volet a pour objectif la mise en place d'actions visant à la mobilisation des ménages et des professionnels, en amont des projets de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées...).

De plus, il s'articule avec d'autres opérations ou programmes ou actions de mobilisation des publics :

EPCI	Dispositifs	Date de fin
Tulle aggro	OPAH	31/12/2025
CC Midi Corrèzien	OPAH	01/09/2027
CC XVD	OPAH	31/08/2027
CC Pays d'Uzerche	OPAH	31/12/2025
HCC	OPAH	31/08/2027
VEM	PIG	31/12/2025
V2M	OPAH	31/08/2027



Les actions relatives à ce volet de mission recouvrent :

- **La mobilisation des ménages** : regroupant les missions relatives à la sensibilisation, la communication et l'animation auprès des ménages du territoire, tous publics confondus (et quels que soient leurs revenus).

De manière générale, les objectifs et enjeux poursuivis sont les suivants :

- o Poursuivre et développer la sensibilisation et la formation des prescripteurs,
- o Poursuivre et développer les animations grand public,
- o Développer des animations /sensibilisation /formation sur le champ de l'auto-rénovation,
- o Développer des animations /sensibilisation /formation sur les thématiques de la rénovation,
- o Développer des animations /sensibilisation /formation auprès des propriétaires bailleurs et occupants.

Ils se traduiront par les pistes d'actions suivantes :

- **Mobilisation des prescripteurs** par les EPCI partenaires (notamment secrétaires de mairie, Conseil Départemental – Service Habitat, Maisons du département, personnels Maison France Service, artisans, agences immobilières, établissements bancaires, ...) via des réunions de sensibilisation qui auront à l'ordre du jour : présentation de l'enjeu de la rénovation, du SPFR, des outils disponibles et de son rôle dans le parcours des ménages qui ont un projet de rénovation,
- **Identification du service public** dans un paysage foisonnant d'initiatives en faveur de la rénovation via une stratégie de communication ciblée autour de la marque France Rénov'. Les outils ainsi déclinés seront mis à disposition de l'ensemble des partenaires et en particulier au CPIE, afin de faciliter l'identification de ce service public par les ménages : identité visuelle, discours, affiche, flyers, encart bulletin municipaux, kakemonos....
 - Stands d'information pendant des évènementiels locaux (Salon de l'Habitat), avec mise à disposition de documentations et possibilité de bénéficier d'une Information de 1er niveau sur place,
 - Rénov' tour avec des animations ancrées sur les territoires et au plus près des ménages
 - Capsules vidéo,
 - ...
- **La mobilisation des publics prioritaires** : regroupant les missions relatives à la mobilisation en amont d'un projet de rénovation de l'habitat, particulièrement des ménages en situation de précarité énergétique, de perte d'autonomie ou d'habitat indigne ainsi que des propriétaires bailleurs.
 - Le « aller-vers » ciblé se fera à partir de situations renvoyées par tout moyen et tous partenaires,
 - Le « aller-vers » nécessitera de développer les partenariats :
 - Volet adaptation : CCAS ou CIAS, Département de la Corrèze avec les AS, ou les aides à domicile,
 - ADIL,
 - Volet réhabilitation : services Urbanisme et/ou Habitat – centres instructeurs et le CAUE
 -
- **La mobilisation des professionnels** : regroupant les missions relatives à la mobilisation des professionnels sur les thématiques de la rénovation de l'habitat (professionnels du bâtiment, de l'immobilier, de l'accompagnement des ménages...). Cette mobilisation peut prendre la forme :
 - **Animations** visant à favoriser les initiatives collectives de professionnels par exemple via des formations, visites de sites, de chantiers,
 - **Définition d'un parcours pro** vers le SPFR sur des thématiques : rénovation, énergies renouvelables, ingénierie financière, qualité de l'air, impact sanitaire des logements, adaptation...
 - **Poursuite et intensification de partenariats** (champ de l'auto-réhabilitation accompagnée)

- Poursuite des travaux du groupe de travail dédié à la question de la mobilisation des artisans associant les territoires, les représentants des professionnels, et tous acteurs en la matière afin d'adapter l'action au plus proche des besoins identifiés,
- **Créer des liens avec les MAR** (Mon Accompagnateur Rénov ') **et AMO**,
- Créer un **réseau professionnel** (CAPEB FFB, CMA, CCI, CFA, MAR, AMO),
- **Consolidation du réseau des acteurs immobiliers** : agents notaires (petit dej' de l'immobilier, temps d'informations pour les pro autour des enjeux de la rénovation de l'habitat...)

Ce volet sera animé tout au long de la convention par le coordonnateur qui présentera au COPIL le travail mené sur chaque année de la convention.

3.1.2 Indicateurs et Objectifs

La définition des actions de ce volet se fondera notamment sur les objectifs suivants :

- - Nombre d'animations réalisées et public touché (Ménages, professionnels, publics prioritaires)
- - Nombre de prises de contact dans le cadre des actions de dynamique territoriale,
- - Taux de transformation en rendez-vous de conseil personnalisé de ces prises de contact.

La déclinaison territoriale de ces objectifs devra être adaptée aux enjeux du territoire. Sur la base notamment de ces objectifs et du calendrier prévisionnel de réalisation, la liste des indicateurs de résultats et de suivi, permettant d'animer et d'évaluer le dispositif, sera communiquée à l'occasion des bilans.

3.1.2.1 – Mobilisation des ménages

L'objectif de cette mission consiste à faire connaître aux ménages la marque France Rénov' afin qu'elle devienne une marque de référence. L'enjeu est ainsi de pouvoir informer tous les ménages de cette capacité à s'informer et à être conseillés gratuitement avant de lancer leurs projets de travaux, pour garantir la pertinence des travaux réalisés et prévenir les fraudes et abus. Il s'agit également de s'adresser de manière proactive aux ménages.

Pour ce faire, des actions opérationnelles seront réalisées, à titre d'exemple : participation au salon de l'habitat de Brive, mise en place du Rénov' Tour, flyers et publications internet...

Ces actions seront réalisées en régie par le Coordonnateur, mais aussi avec l'aide du CPIE de la Corrèze, notamment pour le Rénov' Tour.

Calendrier prévisionnel : tout au long de la Convention

3.1.2.2 – Mobilisation des publics prioritaires

L'objectif de cette mission consiste à cibler plus précisément les ménages prioritaires pour lesquels des dispositifs spécifiques d'accompagnement peuvent être mis en place : actions spécifiques « aller-vers » de repérage, de suivi et d'animation ; par le biais de mise ne place de permanences, d'action de sollicitation et de coordination des partenaires et d'actions spécifiques d'information préventive (via des flyers).

Ces actions seront réalisées en régie par le Coordonnateur.

Calendrier prévisionnel : tout au long de la Convention.

3.1.2.3 – Mobilisation des professionnels

L'objectif de cette mission est de parvenir à mobiliser l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de la rénovation de l'habitat et donc, tous les professionnels qui participent à cette politique de rénovation : secteur du bâtiment, architectes, auditeurs, diagnostiqueurs, ergothérapeutes, artisans qualifiés, secteur social et médico-social, caisses de retraite, professionnels de l'immobilier dont syndic, secteur bancaire, etc.

Les modalités opérationnelles envisagées sont les suivantes :

- Identifier et connaître les professionnels qualifiés (RGE, autonomie, LHI, MAR'),
- Organisation de rencontres et de temps d'échanges (petits dej's et apéros habitat, interventions thématiques...),
- Diffusion de l'information via des flyers.

Ces actions seront réalisées en régie par le Coordonnateur.

Calendrier prévisionnel : tout au long de la Convention.

3.2. Volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages

3.2.1 Descriptif du dispositif

Ce volet a pour objectif la mise en place d'actions visant l'information, au conseil des ménages sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, travaux d'adaptation, sobriété énergétique, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées, rénovation des logements locatifs).

Les actions relatives à ce volet de mission recouvrent les missions relatives à la mise en place d'un service d'information, de conseil et d'orientation à destination des propriétaires occupants, des copropriétaires et des propriétaires bailleurs, sur les thématiques de la rénovation énergétique, de l'adaptation des logements et de la lutte contre l'habitat indigne, et quel que soit le niveau de revenus des ménages, sur les aspects techniques, financiers, juridiques et sociaux.

Ce volet regroupe les missions suivantes :

• **Missions d'information** : l'entretien vise à répondre aux premières interrogations du ménage, pouvant le cas échéant aboutir sur un conseil personnalisé ou une orientation vers une structure adaptée au besoin du ménage : obtenir d'autres

sources d'information selon la thématique abordée, obtenir de l'aide administrative ou être accompagné dans son projet de travaux.

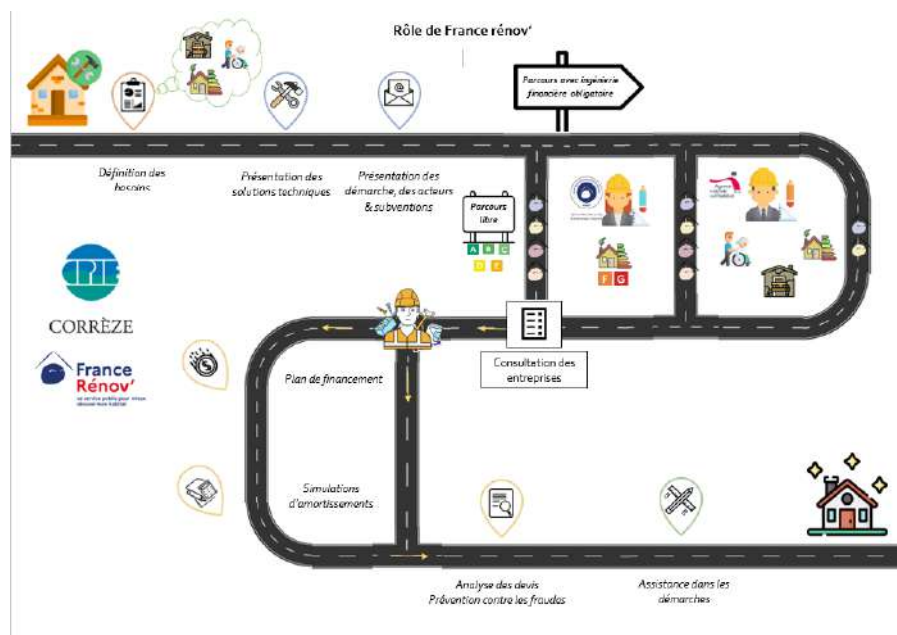
Cette mission se concrétise notamment par la proposition d'une liste d'assistants à maîtrise d'ouvrage agréés ou habilités, de MAR ou AMO intervenants sur le territoire, une information sur les dispositifs d'accompagnement portés par les collectivités.

Ces informations seront apportées par la présence d'un point d'accueil physique, ainsi que d'une permanence téléphonique et mail, assurée par les conseillers.

- **Missions de conseil personnalisé** : Les conseils délivrés par le guichet sont neutres, gratuits, qualitatifs et adaptés aux besoins du ménage. Le conseil a pour objectif d'apporter une information plus approfondie, adaptée et personnalisée à la situation et aux besoins du ménage. Ce conseil est réalisé préférentiellement par une permanence physique.

- **Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat** : le guichet proposera de manière optionnelle aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers une AMO. Le conseiller pourra se rendre au domicile du ménage ou visiter la copropriété et rencontrer le syndicat des copropriétaires le cas échéant pour faciliter la stabilisation du projet du ménage ou du syndicat des copropriétaires en complément de l'information et du conseil qui lui a été apporté au cours de son parcours.

Ces actions de conseil et d'information requièrent la mise en place d'un accueil unique du service public de la rénovation de l'habitat pour le ménage (guichet, téléphone et site internet), sous la bannière France Rénov', identifiable et accessible à tous.



Ce volet va se traduire par la mise en place de guichets sur plusieurs niveaux territoriaux :

1er niveau - Guichets principaux

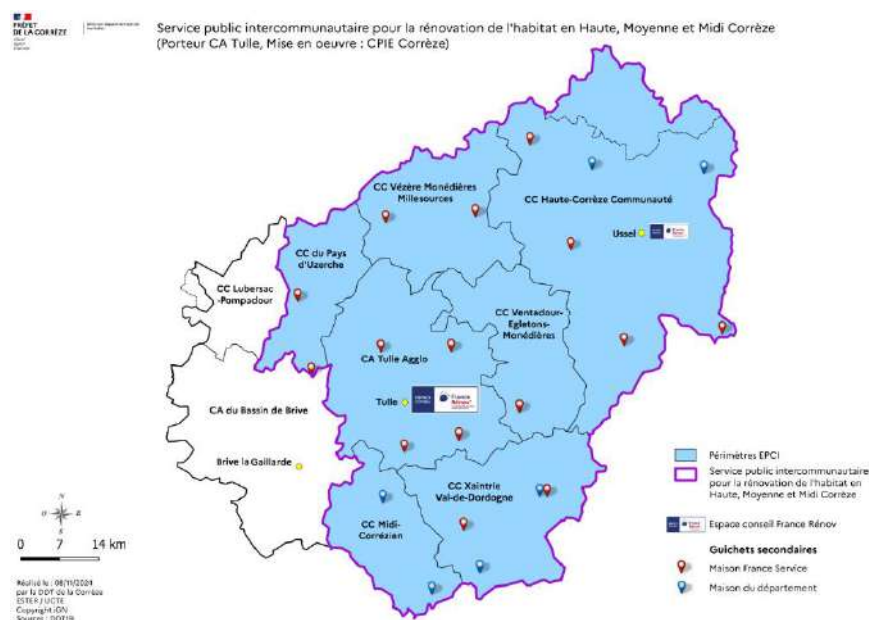
- Maison de l'Habitat de Tulle aggro - Tulle
- Poléco – Ussel

2ème niveau - Guichets relais :

- Argentat-sur-Dordogne, Saint Privat,
- Beaulieu-sur-Dordogne/Beynat/Meysac,
- Egletons/Marcillac la Croisille,
- Treignac, Chamberet, Bugeat,
- Uzerche.

Ils s'appuieront sur le réseau des Maisons France Services et celui des Maisons du Département.

Ces guichets s'appuieront également sur le réseau d'acteurs associatifs qui agissent sur le territoire comme l'ADIL et le CAUE.



- **Les guichets relais / portes d'entrée relais du dispositif Pacte : rôle et organisation**

Les guichets relais identifiés plus haut permettront d'assurer un point contact physique dans chaque EPCI du territoire, au plus près des ménages.

Ils accueilleront ainsi les permanences physiques délocalisées (assurées par la structure en charge des missions de base), organisées sur rendez-vous et selon un dispositif itinérant entre les différents guichets.

Les guichets relais pourront suivant les moyens internes à chacun, assurer un accueil sans rendez-vous pour une première information.

- **Des permanences au sein des guichets relais :**

Les permanences physiques assurées par la structure en charge des missions d'information, conseil et d'orientations des ménages seront organisées sur rendez-vous et selon un dispositif itinérant entre les différents guichets relais.

La régularité et l'itinérance des permanences au sein des guichets relais pourront évoluer en fonction des besoins identifiés.

Une communication autour des adresses, dates et horaires des permanences de l'ensemble du territoire sera relayée par chaque guichet principal et relais.

L'animation sera réalisée en régie sur les volets de missions détaillés au 3.1 (dynamique territoriale), 3.2 (information, conseil, orientation) :

Volet	Nombre d'ETP dédié	Portage	Conventionnement
Dynamique territoriale	1	Régie par le Maître d'ouvrage	Sans objet
Information-conseil-orientation	3	CPIE de la Corrèze	Convention d'Objectifs et de Moyens

(ANNEXE 3- Convention d'Objectifs et de Moyens)).

3.2.2 Indicateurs et Objectifs

La définition des actions de ce volet se fondera notamment sur les objectifs suivants :

- Nombre de contacts relatifs à une demande d'information,
- Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé,
- Typologie des ménages rencontrés par niveau de revenus, statut : PO/PB, ...,
- Nombre d'orientations vers des accompagnements aux travaux selon la thématique (exemple : Mon Accompagnateur Rénov', AMO MaPrimeAdapt', AMO LHI, MaPrimeRénov' Copropriété),
- Tout autre indicateur utile et disponible dans le logiciel de gestion commun au SPFR.

Ils pourront être déclinés par EPCI. La déclinaison territoriale de ces objectifs permettra d'alimenter les bilans annuels et faire évoluer les objectifs inscrits.

3.3. Volet relatif à l'accompagnement des ménages

3.3.1 Descriptif du dispositif

SANS OBJET

3.3.2 Objectifs

SANS OBJET

Article 4 – Objectifs quantitatifs globaux de la convention

Les objectifs quantitatifs prévisionnels de répartition annuelle de la convention sont définis dans le tableau ci-dessous :

Objectifs prévisionnels de répartition annuelle de la convention

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Nombre de ménages effectuant une demande d'information (Obligatoire)	1680	1790	1800	1920	1940	9130
Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé (obligatoire)	675	715	720	770	780	3660
Dont Copropriétés	5	8	10	12	15	50

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.

Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

Participations	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Etat	130 000,00	134 000,00	138 000,00	142 000,00	146 000,00	690 000,00
Région	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
EPCI	66 000,00	134 000,00	138 000,00	142 000,00	146 000,00	626 000,00
TOTAL	260 000,00	268 000,00	276 000,00	284 000,00	292 000,00	1 380 000,00

Les crédits de la Région Nouvelle-Aquitaine ne sont indiqués que pour l'année 2025 : les financements étant soumis à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) annuel.

5.1. Règles d'application

5.1.1. Financements de l'Anah

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s)

d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Pour les travaux de rénovation énergétique réalisés par des ménages aux revenus « Intermédiaires ou supérieurs » les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent du décret n°2020-26 et de l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique ainsi que de l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

5.1.2 Financements du maître d'ouvrage

Les Financements locaux dans le cadre des dispositifs opérationnels en cours cohabiteront avec le déploiement du Pacte et seront réinterrogés à la fin des dispositifs et en fonction des arbitrages à intervenir sur le volet accompagnement.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement du maître d'ouvrage pour l'opération sont de 626 000€.

5.1.3 Financements des autres partenaires

Les financements d'autres partenaires ou dans le cadre d'appel à projet ou d'AMI seront recherchés tout au long de la déclinaison de la présente Convention.

5.2. Montants prévisionnels

- Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de **690 000.00€**,
- Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement des maîtres d'ouvrage pour l'opération sont de **626 000€**,
- Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la Région Nouvelle Aquitaine en année 1 à l'opération est de **64 000.00 €**.

Ces montants sont répartis, de manière prévisionnelle, selon l'échéancier suivant :

		ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	TOTAL
Missions de dynamique territoriale (obligatoires)	Anah	32 500,00	33 500,00	34 500,00	35 500,00	36 500,00	172 500,00
	EPCI	22 500,00	33 500,00	34 500,00	35 500,00	36 500,00	162 500,00
	CRNA	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Missions d'information, conseils et orientations (obligatoires)	Anah	97 500,00	100 500,00	103 500,00	106 500,00	109 500,00	517 500,00
	EPCI	43 500,00	100 500,00	103 500,00	106 500,00	109 500,00	463 500,00
	CRNA	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
Missions d'accompagnement (facultatives)	Anah	SANS OBJET					
	EPCI						
	CRNA						
Aides aux travaux	Anah	SANS OBJET					
	EPCI						
	CRNA						
TOTAL	Anah	130 000,00	134 000,00	138 000,00	142 000,00	146 000,00	690 000,00
	EPCI	66 000,00	134 000,00	138 000,00	142 000,00	146 000,00	626 000,00
	CRNA	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00

Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation

Article 6 – Conduite de l'opération

6.1. Pilotage de l'opération

6.1.1. Mission du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage sera chargé de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Il s'assurera par ailleurs de la bonne exécution par les différentes structures de mise en œuvre de chaque volet d'action.

6.1.2. Instances de pilotage

Le comité de pilotage a pour missions la coordination et l'animation des partenariats. Le pilotage est assuré par **le maître d'ouvrage** de l'opération. Des réunions seront organisées autant que nécessaire en vue d'assurer un bon déroulement de l'opération et reposeront sur : un comité de pilotage stratégique et un comité technique

Le comité de pilotage stratégique (COPIL) sera chargé de définir les orientations de l'opération et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Il se réunira au moins une fois par an.

Le **COPIL** est ainsi composé :

- L'Etat : DDT 19, Anah – Délégation de la Corrèze,
- La région Nouvelle Aquitaine,
- Le CD19,
- Un représentant élu des 7 EPCI composant le Pacte Territorial,
- Le coordonnateur,
- Les Conseillers,
- Tout partenaire estimé nécessaire (ADIL, CAUE...).

Ses missions sont :

- Le suivi et la coordination de la stratégie opérationnelle sur l'ensemble du territoire et la validation des réajustements si nécessaire ;
- La définition des axes de travail ;
- La prise de connaissance des interventions sur le territoire.

Le comité technique (COTEC) aura la charge la conduite opérationnelle. Il se réunira autant que de besoin, a minima une fois par trimestre.

Le **COTEC** est ainsi composé :

- L'Etat : DDT 19, Anah – Délégation de la Corrèze,
- Région Nouvelle Aquitaine,
- Le CD19,
- Un représentant technique des 7 EPCI composant le Pacte Territorial,
- Le coordonnateur,
- Les conseillers.

Sa composition pourra s'adapter en fonction des thématiques à traiter et associer toute personne ressources identifiées par le Comité de pilotage stratégique (UDAP, Action Logement, etc.)

Ses missions sont :

- le suivi opérationnel des objectifs ;
- la proposition d'actions à mettre en œuvre : validation en COPIL

6.2. Mise en œuvre opérationnelle

6.2.1. Recours éventuel à des partenariats de mises en œuvre ou de prestataires

- **VOLET 1** sera mené en régie par le recrutement d'un coordonnateur commun spécifiquement dédié,
- **VOLET 2** sera confié au CPIE de la Corrèze selon la convention d'objectif et de moyen (ANNEXE 3)
- **VOLET OPTIONNEL Accompagnement : sans objet**

6.3. Évaluation et suivi des actions engagées

6.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

La déclinaison de la présente convention permettra d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

Le maître d'ouvrage assurera la collecte des données nécessaires via le logiciel de gestion commun (ex SARE RENOV') et mettront en place sur le volet dynamique territoriale leurs propres tableaux de suivi et d'évaluation. Les indicateurs de suivi

seront partagés régulièrement auprès de la DREAL et du représentant de l'Etat sur le territoire notamment à travers la gouvernance (bilans et évaluations) ou le logiciel de suivi et gestion mis à disposition par l'Anah.

6.3.2. Bilans et évaluation finale

Un bilan annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en COFIL. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

Bilan annuel

Le bilan annuel établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage ouvrira des perspectives pour la bonne continuité du programme. Il sera validé à l'occasion du COFIL annuel.

Ce rapport devra faire état des éléments suivants :

- Concernant les volets de missions relatifs à la dynamique territoriale et l'information-conseil- orientation :
 - o Description et bilan des actions mises en œuvre pour la mobilisation des ménages (notamment les publics prioritaires identifiés) et des professionnels,
 - o Sollicitation du service d'information-conseil (nombre de contacts et de conseils personnalisés, thématiques d'information ou de conseil apportées),
 - o Orientations réalisées vers des AMO par type de travaux réalisés
- Concerne le volet accompagnement : SANS OBJET

Bilan final

Le coordonnateur avec l'appui du COTEC prépare un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage en fin de mission.

Ce rapport devra notamment :

- Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs,
 - Exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre,
 - Présenter les résultats obtenus au regard des objectifs,
 - Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives)
- lors de l'animation sur ses différentes phases,
- o Sensibilisation des propriétaires (et locataires) et acteurs de l'habitat,
 - o Coordination du projet et des acteurs,
 - o Recensement des problèmes techniques, déroulement des chantiers,
 - o Relations entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises,
 - o Maîtrise des coûts,
 - o Dispositifs spécifiques ou innovants.
- Recenser les solutions mises en œuvre ;
 - Synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Ce rapport pourra comporter des propositions d'actions à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

Chapitre VI – Communication.

Article 7 - Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et les structures en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous.

L'ensemble de la communication locale à destination du grand public autour des missions prévues par la présente convention devra s'articuler autour de la marque nationale du service public de la rénovation de l'habitat : France Rénov' et dans le respect de sa charte graphique. L'usage de marques locales est possible sous condition d'affichage d'un logo afférent « avec France Rénov' ».

Le maître d'ouvrage du programme et les signataires porteront également le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'Etat et du logo type Anah sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat.

Ceci implique tous les supports d'information print et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications presse portant sur le périmètre de la présente convention.

Les structures en charge de la mise en œuvre des missions d'accompagnement prévues au 3.3 de la présente convention indiqueront dans tous les supports de communication qu'ils élaboreront l'origine des subventions allouées par l'Anah et, pour les opérations importantes de travaux, les supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux, etc.) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Les structures en charge des missions relatives à un service d'information et de conseil en matière de rénovation de l'habitat auprès des ménages prévues au 3.2 de la présente convention appliqueront dans tous les supports de communication **le logo de l'émetteur principal de cette communication associé au logo « avec France Rénov' »**.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès du pôle Communication, coordination et relations institutionnelles (PCCRI) de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter le maître d'ouvrage et les structures en charge de la mise en œuvre des actions en vue de réaliser des reportages journalistiques,

photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à la présente convention, ils s'engagent à les faire connaître au PCCRI de l'Anah et les mettre à sa disposition, libres de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et les structures de mise en œuvre assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer le PCCRI de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence (ExtraRénov').

Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de cinq années calendaires. Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits) le nécessitent, des ajustements à la présente convention pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La convention de PIG Pacte territorial France Rénov' peut être prolongée ou modifiée par avenant. L'avenant de prolongation intègre un bilan de l'exécution et un prévisionnel d'objectifs/contenu des missions de la convention.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 10 – Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, au signataire de la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat dans laquelle s'inscrit le territoire ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Les éventuels avenants à la présente convention seront transmis dans les mêmes conditions. Le délégué de l'Anah dans le département est chargé de l'intégration des informations de la convention dans Contrat Anah.

Fait à Tulle, le

Communauté d'agglomération de Tulle,	Communauté de communes du Pays d'Uzerche	Communauté de communes Midi Corrèzien	Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne
Le Président, Michel BREUILH	La Présidente, Catherine CHAMBRAS	Le Président, Alain SIMONET	La Présidente, Nicole BARDI
Communauté de communes Haute Corrèze Communauté (HCC)	Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières	Communauté de communes Vézère Monédières Millesources	Conseil Départemental de la Corrèze,
Le Président, Pierre CHEVALIER	Le Président, Charles FERRE	Le Président, Philippe JENTY	Le Président, Pascal COSTE
Préfecture de la Corrèze,			
Monsieur le Préfet, Etienne DESPLANQUES			

ANNEXE 1 – Portrait des Territoires



Portrait de Territoire : Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

1/Présentation succincte du Territoire

- Nombre de Communes : 12
- Superficie : 335.1 km²
- Sur la base des données INSEE 2020
 - o Population totale (indicateur POPT1) : 9 897
 - o Densité moyenne d'hab au km² : 29.5

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	11 830	10 717	10 237	9 481	9 471	9 945	9 738	9 897
Densité moyenne (hab/km ²)	35,3	32,0	30,6	28,3	28,3	29,7	29,1	29,5

- o La dynamique démographique à l'œuvre
 - Perte de la population de 1968 à 2015 (- 2 092) puis légère augmentation entre 2015 et 2021 (+159 habitants).
 - Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde naturel (POPT2M) :
 - - 0.8%
 - Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde apparent des entrées/sorties (POPT2M) :
 - 1%
 - Desserrement des ménages : nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2015 et 2021 (INSEE – FAM G1) :
 - 2.08 en 2015
 - 2.06 en 2021
 - Vieillesse de la population : nombre et part (%) des 75 ans ou plus dans la population en 2020 (INSEE - POP T0) + évolution 2015/2021 :
 - 1 427 de 75 ans et plus soit 14,4 %
 - Diminution entre 2015 et 2021 : - 208
- o Nombre de Logements : 6 293 dont :
 - RP : 4 365
 - RS : 1 016
 - Logements vacants : 911

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	4 818	5 026	5 464	5 481	5 656	6 046	6 162	6 293
Résidences principales	3 957	3 878	4 038	3 959	3 937	4 282	4 255	4 365
Résidences secondaires et logements occasionnels	509	672	842	929	996	1 079	1 134	1 016
Logements vacants	352	476	584	593	723	684	773	911

- Nombre de copropriété : 50 copropriétés selon le CEREMA
- Années de de construction des Résidences principales :

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	4 338	100,0
<i>Avant 1919</i>	<i>905</i>	<i>20,9</i>
<i>De 1919 à 1945</i>	<i>587</i>	<i>13,5</i>
<i>De 1946 à 1970</i>	<i>867</i>	<i>20,0</i>
<i>De 1971 à 1990</i>	<i>1 067</i>	<i>24,6</i>
<i>De 1991 à 2005</i>	<i>406</i>	<i>9,4</i>
<i>De 2006 à 2018</i>	<i>506</i>	<i>11,7</i>

- Sur la base des données AREC (données de cadrage 2015/2021 :

Données de cadrage									
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance 2015-2021
	Population	9738	9730			9875		9897	1,63%
	Consommation par habitant MWh	53,8	51,85	51,85	48,86	49,6	44,16	49,62	-7,70%
	Emissions de GES (tCO2e par habitant)	27,57	26,48	26,49	24,02	23,57	20,33	21,28	-22,81%
Résidences principales	MWh par résidence principale	8,26	8,68	8,47	7,79	8,06	7,7	8,51	3,03%
Tertiaire	MWh par salarié	41,95	34,74	35,54	33,34	34,39	33,78	40,53	-3,38%
Industrie	MWh par salarié	99,17	55,29	62,55	80,31	82,74	58,74	64,33	-35,13%
Agriculture et forêts	tCO2e par ha	7,04	6,77	6,78	5,83	5,56	4,74	4,68	-33,52%

- Identification des ENJEUX en matière d'habitat sur le territoire :
 - Lutter contre les logements vacants,
 - Lutter contre les logements indignes et très dégradés,
 - Améliorer la performance énergétique et lutter contre la précarité énergétique,
 - Anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des population âgés / handicapés à leurs domiciles,

- Faire de l'habitat un levier de développement des communes.
- .
- Sur la base des études disponibles :
 - Les documents de références avec leur période d'application et leur situation : SCOT en cours à l'échelle du PETR Vézère - Auvézère
 - Les sites en programmes nationaux :

Programme	Commune concernée	Conventions spécifiques (ORT)	Date de début de la convention (ex : ORT)	Date de fin de la convention (Ex ORT)
Petites Villes de Demain	Uzerche	ORT	27 juin 2023	27 juin 2028

2/Politique habitat de l'EPCI

- Rappel de la politique menée par l'EPCI en matière d'habitat et de rénovation : les dispositifs en cours :

Convention	Date de délibération	Date de démarrage	Date de Fin	Opérateur
OPAH	21/05/2019	01/01/2019	31/12/2025	SOLIHA

- Bilan des opérations :
- OPAH :
 - Les objectifs ont été atteints voir ont été surpassés notamment sur les dossiers d'amélioration énergétique et d'adaptation à l'autonomie. Sur les logements indignes et concernant les propriétaires bailleurs, le nombre des dossiers sont en deçà des objectifs souhaités.
- OPAH RU :
 - Vigeois : aucun dossier
 - Salon-la-Tour : 1 dossier accession
 - Uzerche : 10 dossiers
- Bilans des opérations synthétisés

Période du 1er janvier 2019 Au 30 septembre 2024 – OPAH CC Pays d'Uzerche

Opération par thématiques	Objectifs (nombre de dossiers)	Réalisation (Nombre de dossiers)
Rénovation énergétique	98	117
Adaptation	55	58
Indignité	15	2
Propriétaires bailleurs	16	8
Hors dispositif ANAH	5	
Organisme AGREE MOI	1	



Portrait de Territoire : Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne

Territoire rural de Corrèze de près de 11 200 habitants, situé en marge de l'influence des pôles urbains de Tulle et de Brive, la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne est une petite intercommunalité constituée de 30 communes toutes fortement marquées par un patrimoine bâti qui constitue leur identité.

Une politique territoriale active menée par la collectivité en matière d'habitat :

Face à ce patrimoine marqué par la vacance, la rétention foncière, le décalage entre l'offre de logement et les évolutions démographiques du territoire, le territoire, en complément du service/plateforme France Rénov animée par un groupement partenarial entre EPCI, s'est engagé en 2022 dans une opération OPAH pour accompagner les habitants et propriétaires du parc privé afin de réinvestir le patrimoine bâti du territoire.

La collectivité a également élaboré son schéma de cohérence territorial (approuvé en 2023) et travaille, fort du projet de territoire défini pour les vingt prochaines années, à l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

1/le territoire en chiffres

- Nombre de Communes : **30**
- Superficie : **652.2 km²**
- Sur la base des données INSEE 2020
 - o Population totale (indicateur POPT1) : **11 171**
 - o Densité moyenne d'hab au km² : **17,1**

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	15 972	14 822	13 920	13 069	12 007	12 021	11 664	11 171
Densité moyenne (hab/km²)	24,5	22,7	21,3	20,0	18,4	18,4	17,9	17,1

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

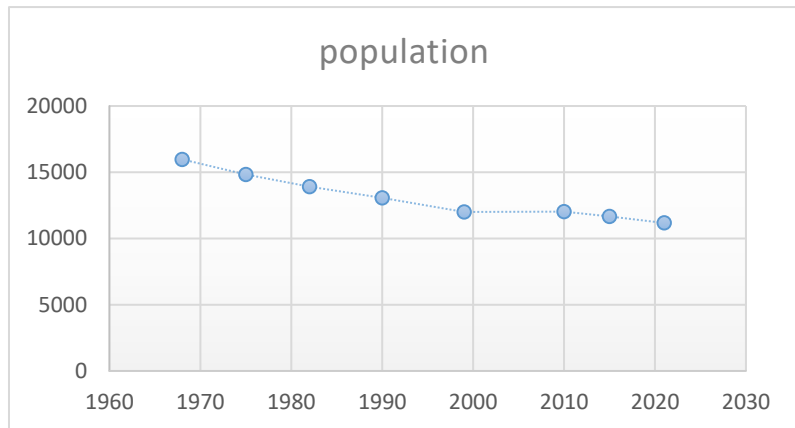
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- o **Dynamique démographique à l'œuvre**

On constate une **baisse démographique depuis 1968**, la population passant de 15 972 habitants en 1968 à 11 171 habitants en 2021, exception faite d'une période de stabilisation entre 2000 et 2010.

La perte de population entre 2015 et 2021 est de l'ordre de 3%, le territoire perdant près de 500 habitants sur cette période.



Pour la période 2015/2021, la variation annuelle moyenne de la population est de l'ordre de **-0.7%** :

- -1.2% due au solde naturel (POPT2M),
- 0.5% due au solde apparent des entrées/sorties.

On observe également un phénomène de desserrement des ménages : le nombre moyen d'occupants par résidence principale est **2.02 en 2015 contre 1.93 en 2021**. (INSEE – FAM G1)

En termes de vieillissement de la population, le territoire comptait 2 041 personnes de 75 ans ou plus en 2015 soit 17.5 % de la population, contre 1 902 en 2021 soit 17% de la population.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	12 021	100,0	11 664	100,0	11 171	100,0
0 à 14 ans	1 590	13,2	1 501	12,9	1 285	11,5
15 à 29 ans	1 175	9,8	1 182	10,1	1 053	9,4
30 à 44 ans	1 921	16,0	1 596	13,7	1 468	13,1
45 à 59 ans	2 717	22,6	2 579	22,1	2 365	21,2
60 à 74 ans	2 580	21,5	2 765	23,7	3 097	27,7
75 ans ou plus	2 038	17,0	2 041	17,5	1 902	17,0

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

- **Le nombre de Logements en 2021 s'élève à 9 040 dont :**
 - RP : 5 572 (61.1%)
 - RS : 2 396 (26.5%)

- Logements vacants : 1 072 (11.9%)

LOG T2 - Catégories et types de logements

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	8 625	100,0	8 837	100,0	9 040	100,0
Résidences principales	5 600	64,9	5 564	63,0	5 572	61,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 142	24,8	2 291	25,9	2 396	26,5
Logements vacants	883	10,2	982	11,1	1 072	11,9
<i>Maisons</i>	<i>7 717</i>	<i>89,5</i>	<i>7 868</i>	<i>89,0</i>	<i>8 113</i>	<i>89,7</i>
<i>Appartements</i>	<i>859</i>	<i>10,0</i>	<i>889</i>	<i>10,1</i>	<i>876</i>	<i>9,7</i>

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Les 1000 logements vacants sont localisés essentiellement dans les cœurs de bourgs et centralités. A l'échelle des deux centralités, la corrélation entre vacance et parc ancien (cœur de ville) est très forte.

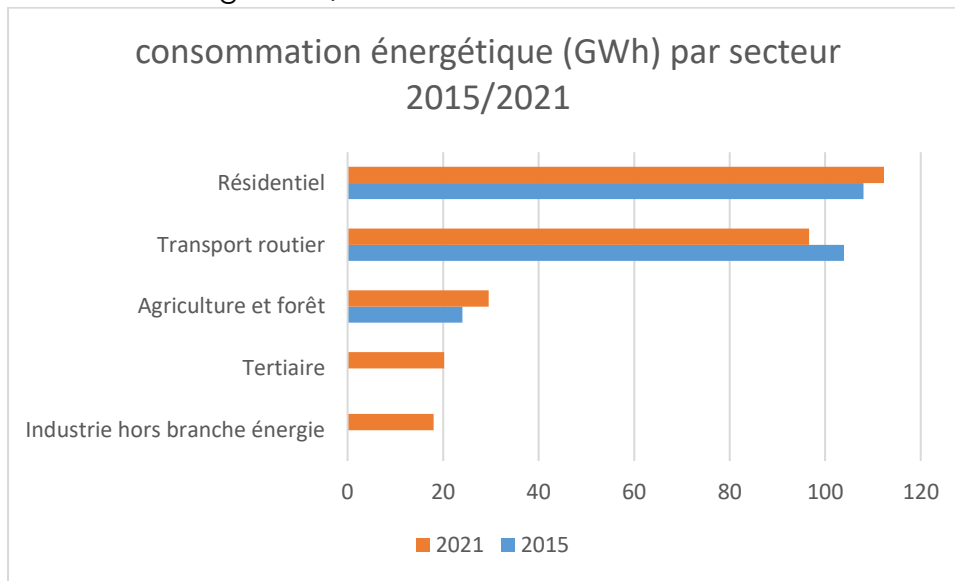
- Nombre de copropriété : l'étude préalable à la mise en place des opérations d'amélioration de l'habitat identifiait 78 copropriétés représentant 4% du parc total de logements privés et comptabilisant 302 logements. Ces copropriétés essentiellement localisées en cœur de ville et de bourg des communes d'Argentat et Saint Privat.
- Années de de construction des Résidences principales

LOG T5 - Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	5 524	100,0
<i>Avant 1919</i>	<i>1 764</i>	<i>31,9</i>
<i>De 1919 à 1945</i>	<i>575</i>	<i>10,4</i>
<i>De 1946 à 1970</i>	<i>813</i>	<i>14,7</i>
<i>De 1971 à 1990</i>	<i>1 203</i>	<i>21,8</i>
<i>De 1991 à 2005</i>	<i>653</i>	<i>11,8</i>
<i>De 2006 à 2018</i>	<i>516</i>	<i>9,3</i>

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

- Consommation énergétique du territoire sur la base des données AREC (données de cadrage 2015/2021)



- Identification des ENJEUX en matière d'habitat sur le territoire :

Fort, notamment, du diagnostic territorial réalisé à l'occasion de l'élaboration du SCoT, ainsi que l'étude préalable aux OPAH, plusieurs enjeux en matière d'habitat ont été identifiés dont celui :

- d'éradication du mal logement (dégradation des logements constatée, vétustes ou indignes), (amélioration des conditions de vie),
 - de performance énergétique dans l'habitat (lutte contre la précarité énergétique, vers une maîtrise des consommations et le confort thermique),
 - d'adaptation des logements à l'âge et ou au handicap (enjeu de maintien à domicile, adaptation de l'offre),
 - de résorption de la vacance (11.9% en 2021),
 - de valorisation du patrimoine
- Sur la base des études disponibles :
 - o Les documents de références avec leur période d'application et leur situation (en cours de révision, de réalisation ...) (études pré-op, PCAET, PLH ou PLUiH, SCoT...)
 - o Les sites en programmes nationaux (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Villages d'Avenir, plan logements vacants...)

Programme	Commune concernée	Conventions spécifiques	Signature	Durée
SCoT	30 communes		2023	20 ans
PLUI _ H	30 communes		Elaboration en cours	10 ans

PLH	30 communes		Elaboration en cours	6 ans
ORT	Argentat et Saint Privat	ORT	2022	2027
CTG	30 communes	CTG	2024	2024-2027

2/Politique habitat de l'EPCI

- Rappel de la politique menée par l'EPCI en matière d'habitat et de rénovation :
 - o Dispositifs en cours (rappel des dates de signature des conventions OPAH/PIG, dates de fin d'opérations, opérateurs en place)

Convention	Date de délibération	Date de démarrage	Date de Fin	Opérateur
OPAH	30 communes	2022	2027	soliha
OPAH RU	2 communes	2022	2027	soliha
PVD	Argentat	2022	2027	
Villages d'avenir	Saint Privat, Auriac, Hautefage, Servièrès le château	2024	...	

- o Bilan des opérations
 - Pour rappel, l'opah de droits communs, sur l'ensemble du territoire, a comme objectifs 155 logements occupés par leur propriétaire, 10 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés. Une opah-ru sur les deux centralités a par ailleurs comme objectifs 35 logements propriétaires occupants et 12 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.
 - L'opah de droits communs lancée en 2022 a donné lieu à dépassement des objectifs dès 2023 sur le volet énergie, avec le même attendu en 2024, s'expliquant en partie par la révision des aides par l'Anah.
 - Les objectifs en matière d'aides à l'autonomie de la personne sont également atteints.
 - Au vu du pré bilan, la révision des objectifs est en réflexion pour les années restantes.

Résultats Période du 1^{er} septembre 2022. Au 31 décembre 2023

Opération par thématiques	Objectifs sur le temps de la convention	Réalisation année 2022	Réalisation année 2023
Rénovation énergétique	58	2	29
Adaptation	83	4	13
Indignité	8	0	0
Sécurité salubrité/ lhi	6	0	1
PB	10	0	0



Portrait de Territoire : Communauté de Communes Midi Corrézien

1/Présentation succincte du Territoire

- Nombre de Communes : **34 communes**
- Superficie : **389.6 km²**
- Sur la base des données INSEE 2020
 - o Population totale (indicateur POPT1) : **13 059**
 - o Densité moyenne d'hab au km² : **33,5**

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	13 828	12 621	12 331	12 002	11 888	12 899	13 190	13 059
Densité moyenne (hab/km²)	35,5	32,4	31,7	30,8	30,5	33,1	33,9	33,5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- La dynamique démographique à l'œuvre :
 - o Gain ou perte de population sur la période depuis 1968 et entre 2015 et 2021 : **Baisse de la population entre 1968 et 2010 (-929 habitants), légère inversion entre 2010 et 2015 et à nouveau une baisse constatée depuis 2015.**
 - o Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde naturel (POPT2M) : -0,9%
 - o Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde apparent des entrées/sorties (POPT2M) : 0,7%
 - o Desserrement des ménages : nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2015 et 2021 (INSEE – FAM G1) : en 2015 2,11 et en 2021 2,05
 - o Vieillesse de la population : nombre et part (%) des 75 ans ou plus dans la population en 2020 (INSEE - POP T0) + évolution 2015/2021 : 1 937 de 75 ans et plus soit 14,8%. Légère diminution entre 2015 et 2021 : passage de 15% (1 985) à 14,8%.
 - o Nombre de Logements : **9 668** dont :
 - RP : **6 176**
 - RS : **2 504**
 - Logements vacants : **989**

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	5 674	6 067	6 660	7 066	7 728	8 896	9 450	9 668
Résidences principales	4 154	4 123	4 414	4 639	5 011	5 795	6 056	6 176
Résidences secondaires et logements occasionnels	810	1 101	1 398	1 781	2 062	2 194	2 363	2 504
Logements vacants	710	843	848	646	655	907	1 031	989

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- Nombre de copropriété : (études OPAH) **156 logements soit 1,6 % du parc**
- Années de de construction des Résidences principales

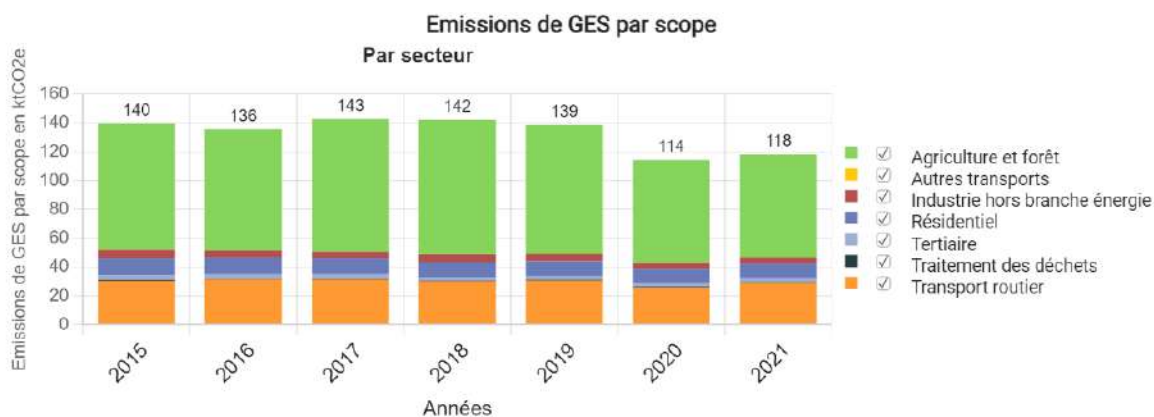
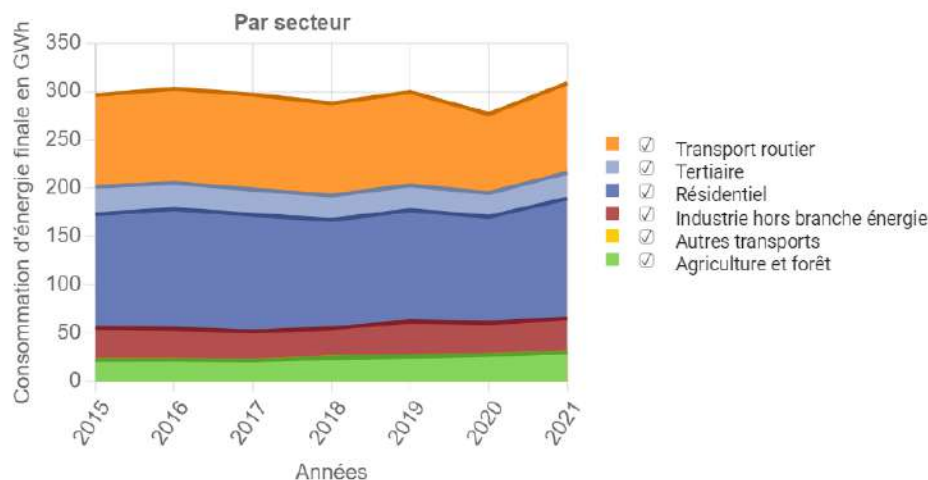
LOG T5 - Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	6 068	100,0
<i>Avant 1919</i>	<i>1 789</i>	<i>29,5</i>
<i>De 1919 à 1945</i>	<i>504</i>	<i>8,3</i>
<i>De 1946 à 1970</i>	<i>726</i>	<i>12,0</i>
<i>De 1971 à 1990</i>	<i>1 341</i>	<i>22,1</i>
<i>De 1991 à 2005</i>	<i>829</i>	<i>13,7</i>
<i>De 2006 à 2018</i>	<i>880</i>	<i>14,5</i>

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

- Sur la base des données AREC :
 - **Consommation d'énergie finale (2021) : 308,81 GWh**
 - **Consommation d'énergie finale par habitant : 23,65 MWh / hab**
 - **Emission de GES par habitant (2021) : 9,05 tCO2e/hab**

Consommation d'énergie finale



- Identification des ENJEUX en matière d'habitat sur le territoire :

Au travers, du diagnostic du PLUi et de l'étude pré-opérationnelle OPAH, il y a eu l'émergence de 7 grandes orientations opérationnelles à savoir :

1. Accompagner les acquéreurs dans l'ancien pour réaliser des rénovations ambitieuses ;
2. Poursuivre et amplifier l'amélioration de la performance énergétique ;
3. Renforcer l'accompagnement à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ;
4. Encourager la réhabilitation du parc locatif privé en intégrant le rôle social de cette offre ;
5. Associer rénovation et reconfiguration pour traiter la vacance des logements ;
6. Accompagner les filières du diffus et de la création dans l'ancien pour permettre l'accueil des familles ;
7. Provoquer des travaux dans les situations « aiguës » sur certains immeubles en cœur de ville.

- Les plans et programmes à l'œuvre :

Programme	Commune concernée	Conventions spécifiques (ORT)	Date de début de la convention (ex : ORT)	Date de fin de la convention (Ex ORT)
SCOT	CCMC + CABB = Syndicat d'Études du Bassin de Brive	En cours	08 mars 2021	PAS à 20 ans
PLUi	CCMC	En cours	20/12/2017	PADD à 15 ans
ORT	Périmètre : CCMC Secteurs : Beaulieu, Beynat, Meyssac, Aubazine et Atillac	En cours	En cours	5 ans
OPAH	CCMC	OPAH	2024	2027
CTG	CCMC	CTG	2019-2022 2023-2027	

2/Politique habitat de l'EPCI

○ Dispositifs en cours

Convention	Date de délibération	Date de démarrage	Date de Fin	Opérateur
OPAH	11/07/2024	01/09/2024	30/09/2027	En cours de recrutement
PVD	26/05/2021			

○ Objectifs attendus pour les 3 ans

	2024 3 mois	2025	2026	2027 9 mois	TOTAL
Nombre de logements en copropriétés	0	0	3	2	5
Nombre de logements PO	18	26	37	19	100
Dont Ma Prime Logement Décent	0	2	5	3	10
Dont Ma Prime Rénov'	10	15	15	10	50
Dont Ma Prime Adapt'	8	9	17	6	40
Nombre de logements PB	3	10	17	10	40
Dont Ma Prime Rénov'	0	2	6	2	10
Dont Ma Prime Logement Décent	2	6	8	6	22
Dont Ma Prime Adapt'	1	2	3	2	8

- **Synthèse de l'opération :**

- **Total aides aux travaux ANAH : 3 163 750 €**
- **Total aides aux travaux CCMC : 158 000 €**
- **Montant total des travaux engagés : 5 049 000 €**
- **Montant total des aides publiques aux travaux : 3 535 750 €**
- **Montant total de l'investissement privé : 1 513 250 €**
- **Nombre de total de logements aidés : 145**
- **Effet levier : 0,36**



Portrait de Territoire : Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières

1/Présentation succincte du Territoire

- Nombre de Communes : **19**
- Superficie : **472,3 km²**
- Sur la base des données INSEE 2020
 - o Population totale (indicateur POPT1) : **10 257**
 - o Densité moyenne d'hab au km² : **21,7**

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	10 668	10 894	10 645	10 450	9 979	10 432	10 257	10 131
Densité moyenne (hab/km²)	22,6	23,1	22,5	22,1	21,1	22,1	21,7	21,4

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- Dynamique démographique à l'œuvre :
 - o De 1968 à 2021, la Communauté de Communes a perdue 537 habitants. Entre 2015 et 2021, la Communauté de Communes a perdu 131 habitants. Nous pouvons donc en conclure que **la population de la Communauté de Communes stagne**.
 - o La variation annuelle moyenne de la population est de -0,6 % entre 2015 et 2021, due au solde naturel (POPT2M)
 - o La variation annuelle moyenne de la population est de 0,4 % entre 2015 et 2021, due au solde apparent des entrées/sorties (POPT2M)
 - o Desserrement des ménages : le nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2015 est de 2, tandis qu'en 2021, il est de 1,95 (INSEE – FAM G1)
 - o Vieillesse de la population : Les personnes âgées de 75 ans ou plus dans la population en 2021 représentent 1 307 personnes, soit 12,9% de la population (INSEE - POP T0).
Ce pourcentage était à peu près équivalent entre 2015 et 2021, puisqu'il était de 13,3% en 2015.
- Nombre de Logements en 2021 : **7 676** dont :
 - o RP : 4 872
 - o RS : 1 898
 - o Logements vacants : 906

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	4 748	5 308	5 793	6 142	6 589	7 280	7 514	7 676
Résidences principales	3 596	3 750	3 928	4 115	4 319	4 698	4 820	4 872
Résidences secondaires et logements occasionnels	705	933	1 274	1 558	1 812	1 898	1 858	1 898
Logements vacants	447	625	591	469	458	684	836	906

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

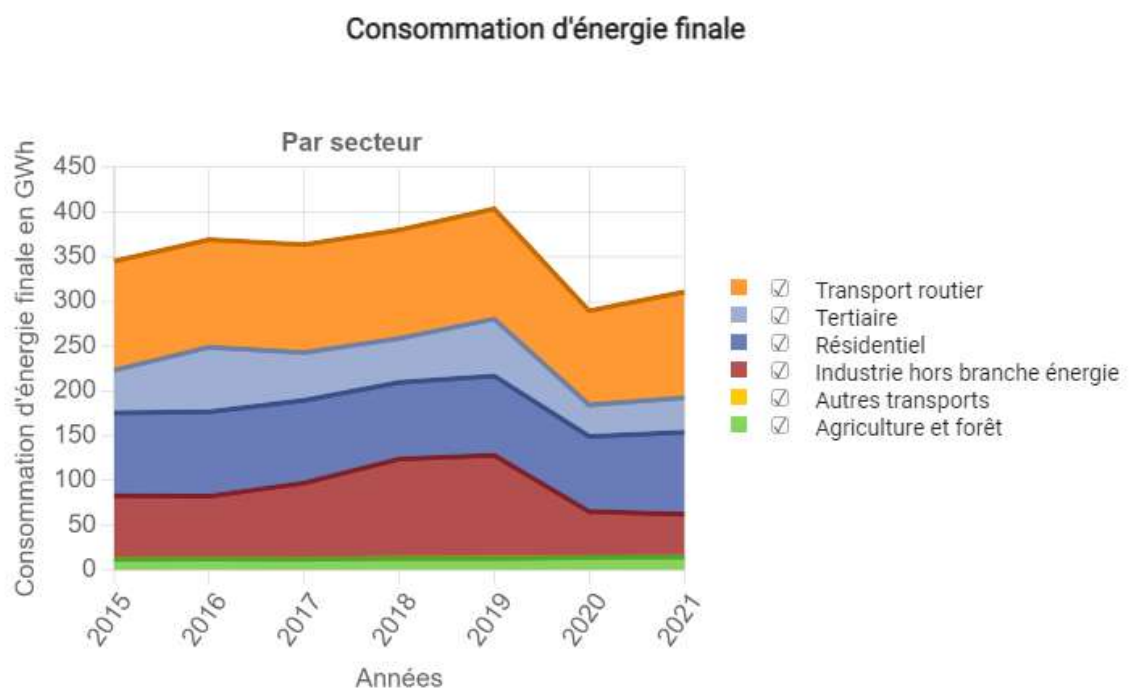
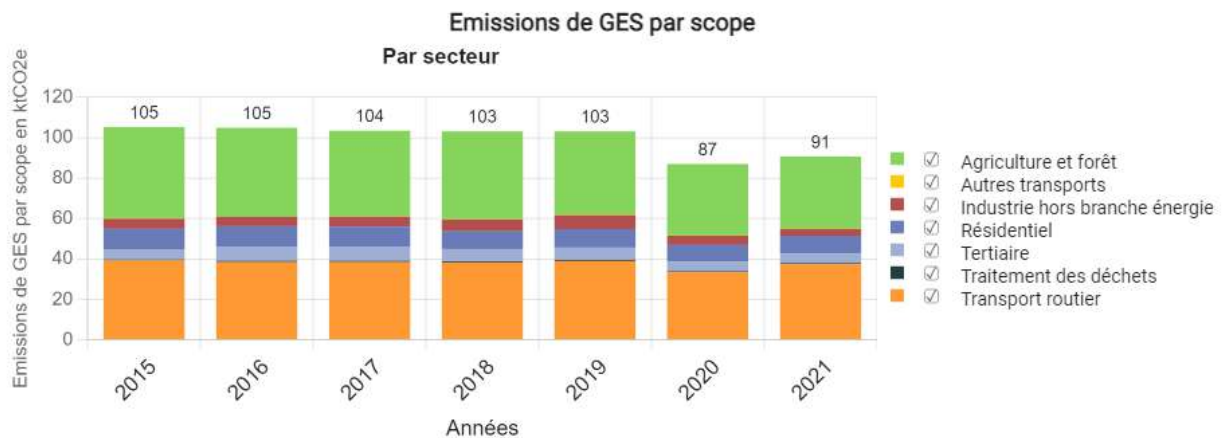
- Nombre de copropriétés : 5 (Egletons)
- Les résidences principales ont principalement été construites de 1946 à 1990, cette période représentant 49,70% des constructions. Aussi, 52,50% des résidences principales ont été construites avant 1970, donc avant la première réglementation thermique.

LOG T5 - Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	4 815	100,0
<i>Avant 1919</i>	<i>859</i>	<i>17,8</i>
<i>De 1919 à 1945</i>	<i>641</i>	<i>13,3</i>
<i>De 1946 à 1970</i>	<i>1 029</i>	<i>21,4</i>
<i>De 1971 à 1990</i>	<i>1 363</i>	<i>28,3</i>
<i>De 1991 à 2005</i>	<i>486</i>	<i>10,1</i>
<i>De 2006 à 2018</i>	<i>437</i>	<i>9,1</i>

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

- Sur la base des données AREC (données de cadrage 2015/2021) :
 - **Consommation d'énergie finale (2021) : 310,72 GWh dont :**
 - 118,39 GWh, soit 38% pour le secteur du transport
 - 91,73 GWh, soit 30% pour le secteur résidentiel
 - **Consommation d'énergie finale par habitant : 30,67 MWh / hab**
 - **Emission de GES par scope : 90,66 kt CO2e dont :**
 - 37,46 kt CO2e, soit 41% pour le secteur du transport
 - 35,66 kt CO2e, soit 39% pour le secteur de l'agriculture
 - **Emission de GES par habitant (2021) : 8,95 tCO2e/hab**



- Identification des ENJEUX en matière d'habitat sur le territoire :
 - o Rénovation énergétique du parc de logements privés,
 - o Adaptation des logements au vieillissement de la population,
- Sur la base des études disponibles :

Document de référence	Date de démarrage	Situation
SCOT	17/09/2019	Mise en conformité par rapport au SRRADET prévue en 2027
PLUi	30/01/2020	Mise en conformité par rapport au SCOT prévue en 2028
PLH	02/07/2019	En cours- fin en juillet 2025

○ Les sites en programmes nationaux

Programme	Commune concernée	Conventions spécifiques (ORT)	Date de début de la convention (ex : ORT)	Date de fin de la convention (Ex ORT)
Petite Ville de Demain	Egletons	ORT	5 juillet 2023	2026

2/Politique habitat de l'EPCI

- Identification des problèmes ou obstacles à surmonter : Près de la moitié des résidences principales ont été construites avant la première réglementation thermique (1974) et sont donc considérées comme des passoires énergétiques. Aussi, la vacance est forte sur le territoire, notamment dans les petites communes.
- Rappel de la politique menée par l'EPCI en matière d'habitat et de rénovation :
 - Dispositifs en cours (rappel des dates de signature des conventions OPAH/PIG, dates de fin d'opérations, opérateurs en place)

Convention	Date de délibération	Date de démarrage	Date de Fin	Opérateur
PIG	14/11/2023	01/01/2025	30/06/2025	SOLIHA

○ Bilan des opérations

Une OPAH RR a été portée par le Pays Haute-Corrèze Ventadour (donc à l'échelle du territoire de VEM et de HCC) entre 2018 et 2022.

L'OPAH RR a été complétée par un PIG en 2023 et a été prolongée en 2024 par voie d'avenant.

Cependant, il est à noter que les aides à l'habitat ayant été modifiées en 2023 au niveau national, les résultats ne sont pas représentatifs de la réalité.

○ Bilan des opérations synthétisés

OPAH RR 2018-2022

	Objectifs globaux	Total réalisation	% de réalisation	Dont dossiers CCVEM	Dont dossiers HCC - Corrèze	Dont dossiers HCC - Creuse
Nombre de logement propriétaires occupants	470	377	80%	115	244	18
Dont logements indignes ou très dégradés	21	6	29%	0	6	0
Dont travaux de rénovation énergétique	350	220	63%	63	146	11
Dont aide pour l'autonomie de la personne	99	151	153%	52	92	7
Nombre de logement propriétaires bailleurs	40	11	28%	3	18	0
Dont logements indignes ou très dégradés	10	7	70%	1	0	non traités par l'Anah Locale
Dont travaux de rénovation énergétique	24	4	17%	2	11	
Dont aide pour l'autonomie de la personne	6	0	-	0	7	
Lutte contre la vacance PO (hors ANAH)	75	94	125%	22	69	3
Lutte contre la vacance PB (hors ANAH)	50	45	90%	9	36	0
TOTAL	125	138	111%	31	105	3

- 6 817 648 € de travaux engagés auxquels l'ANAH a participé
- 3 027 434 € d'aides ANAH
- 326 536,50 € d'aides HCC (dont 298 235,50 € pour la lutte contre la vacance)
- 129 166 € d'aides VEM (dont 125 166 € pour la lutte contre la vacance)

PIG 2023

Opération par thématiques	Objectifs (Nombre de dossiers)	Réalisation (Nombre de dossiers)
Rénovation énergétique	13	6
Adaptation	13	3

PIG 2024 (au 15/10/2024)

Opération par thématiques	Objectifs (Nombre de dossiers)	Réalisation (Nombre de dossiers)
Rénovation énergétique	13	11
Adaptation	13	5



Portrait de Territoire : Communauté d'Agglomération de Tulle (Tulle agglo)

1/Présentation succincte du Territoire

- Nombre de Communes : **43**
- Superficie : **868,10 km²**
- Sur la base des données INSEE
 - o Population totale (indicateur POPT1) : **43 927**
 - o Densité moyenne d'hab au km² : **50.6**

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	47 452	46 454	46 139	45 003	42 882	44 352	44 304	43 927
Densité moyenne (hab/km ²)	54,7	53,5	53,2	51,8	49,4	51,1	51,0	50,6

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- La dynamique démographique à l'œuvre
 - o Perte de population sur la période entre 1968 et 2021 : **-3 525 habitants et – 377 habitants entre 2015 et 2021**
 - o Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde naturel (POPT2M) : **-0.6%**
 - o Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde apparent des entrées/sorties (POPT2M) : **0.5%**
 - o Desserrement des ménages : nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2015 : **2.05** et 2021 **1.99** (INSEE – FAM G1)
 - o Vieillesse de la population : nombre et part (%) des 75 ans ou plus dans la population en 2021 (INSEE - POP T0) : **6081 - 13.8% de la population de TA. Evolution 2015/2021 : baisse des plus de 75 ans depuis 2010.**
- Nombre de Logements : **27 681** en 2021 dont :
 - RP : **21 220**
 - RS : **3 565**
 - Logements vacants : **2 896**

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	18 251	20 053	22 515	23 953	24 664	26 767	27 243	27 681
Résidences principales	15 484	16 379	17 623	18 234	18 940	20 488	20 685	21 220
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 557	2 001	2 866	3 469	3 271	3 333	3 442	3 565
Logements vacants	1 210	1 673	2 026	2 250	2 453	2 947	3 116	2 896

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- Nombre de copropriétés : **152 (source PLH – RIC)**
- Années de de construction des Résidences principales : **47% des résidences principales sont postérieures à 1971 et seules 10% postérieures à 2006.**

LOG T5 - Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	21 005	100,0
<i>Avant 1919</i>	<i>3 145</i>	<i>15,0</i>
<i>De 1919 à 1945</i>	<i>1 873</i>	<i>8,9</i>
<i>De 1946 à 1970</i>	<i>4 849</i>	<i>23,1</i>
<i>De 1971 à 1990</i>	<i>6 468</i>	<i>30,8</i>
<i>De 1991 à 2005</i>	<i>2 599</i>	<i>12,4</i>
<i>De 2006 à 2018</i>	<i>2 071</i>	<i>9,9</i>

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

- Sur la base des données AREC (données de cadrage 2015/2021 :

Les tendances 2015/2021 font apparaître une baisse de la consommation d'énergie sur le volet habitat. En 2021 une OPAH de droit commun et une OPAH RU ont été lancée avec un axe fort de rénovation énergétique. Leurs impacts seront mesurés sur les prochaines données actualisées.

Données de cadrage

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance 2015/2021
	Population	44 304	44 358	44 717	44 544	44 658	44 194	43 927	-0,9%
	Consommation par habitant MWh	26,9	27,1	26,6	24,7	25,0	23,0	24,9	-7,4%
	Emissions de GES tCO ₂ e par habitant	10,1	10,0	9,6	9,1	8,9	8,1	8,4	-17,0%
	MWh par résidence principale	19,2	19,5	19,0	17,6	18,1	16,9	17,4	-9,4%
	Tertiaire MWh par salarié	32,3	25,0	26,1	24,9	25,8	24,3	26,3	-18,6%
	Industrie MWh par salarié	47,4	44,8	41,4	39,7	32,2	36,0	30,3	-36,1%
	Agriculture et forêt tCO ₂ e par SAIU	5,28	5,10	4,70	4,82	4,58	4,29	4,16	-21,2%

- Identification des ENJEUX en matière d'habitat sur le territoire :

- Rénovation énergétique du parc de logements privés,
 - Adaptation du parc privé aux évolutions de la population (desserrement des ménages, vieillissement),
 - Lutte contre l'habitat indigne en lien avec le PDLHI,
 - Attractivité du bâti ancien en centre bourg,
 - Redynamisation des centres anciens/centres bourgs,
 - ...
- Sur la base des études disponibles :
- Les documents de références avec leur période d'application et leur situation (en cours de révision, de réalisation ...) (études pré-op, PCAET, PLH ou PLUiH, SCoT...)

Document de référence	Date d'approbation	Situation
SCoT	2009	Révision en cours – stade PAS (SCoT AEC)
PLH 2021/2026	14/12/2020	En cours – bilan à mi-parcours

- Les sites en programmes nationaux (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Villages d'Avenir, plan logements vacants...)

Programme	Commune concernée	Conventions spécifiques (ORT)
ACV (1 et 2)	Tulle	Convention ORT
Villages d'avenir	Corrèze Seilhac	

2/Politique habitat de l'EPCI

- Les Dispositifs en cours

Convention	Date de Convention	Date de démarrage	Date de Fin	Opérateur
OPAH DC	18/12/2020	Juin 2021	Décembre 2025	SOLIHA
OPAH RU	18/12/2020	Juin 2021	Décembre 2025	SOLIHA

- Bilan des OPAH – OPAH RU

Le Programme Local de l'Habitat dont l'élaboration a été conjointe avec l'étude pré-opérationnelle OPAH en 2020, a permis la création d'une Maison de l'Habitat. Cette dernière a permis d'accueillir en son sein l'Espace Conseil France Rénov' et les prestataires de l'OPAH/OPAH RU. La complémentarité des deux dispositifs a été dans le sens de la fluidification du parcours usagers en matière de rénovation de l'Habitat.

Dans le cadre de l'OPAH de droit commun, les deux thématiques de la rénovation énergétique et l'autonomie de la personne dans son logement sont largement utilisées – le caractère fongible des objectifs OPAH vient conforter ces besoins de terrain sur ces deux thématiques. Il est à noter que les opérations mixtes (adaptation/rénovation énergétiques) sont également utilisées.

- Bilan des opérations synthétisés

Bilan à mi-parcours de l'OPAH

Opération par thématiques	Objectifs (nombre de dossiers) 2021/2023	Réalisation (Nombre de dossiers) 2021/2023	% de réalisation
Propriétaire occupant	257	279	109%
Rénovation énergétique	170	176	
Adaptation	75	102	
Indignité	12	1	
Propriétaire bailleurs	12	0	0%
Copropriétés	3	0	0%

- 6 419 747 euros de travaux engagés entre 2021 et 2023,
- 58% des travaux confiés à des entreprises de Tulle agglo,
- 3 664 147 euros de subventions engagés pour des travaux de rénovation de 2021 à 2023 dont :
 - 2 870 859 euros de l'Anah,
 - 332 686 euros du CD19,
 - 330 551 euros de Tulle agglo,
 - 68 270 euros de CEE,
 - 61 781 euros des Caisses de Retraite.

(Source bilan à mi-parcours de l'OPAH 2021/2023).

Bilan à mi-parcours de l'OPAH RU (5 communes : Cornil, Corrèze, Laguenne-sur-Avalouze, Tulle, Sainte-Fortunade)

Opération par thématiques	Objectifs (nombre de dossiers) 2021/2023	Réalisation (Nombre de dossiers) 2021/2023	% de réalisation
Propriétaire occupant	75	10	13%
Rénovation énergétique	46	5	
Adaptation	9	5	
Indignité	20	0	
Propriétaire bailleurs	31	3	9%
Copropriétés	2	0	0%

- 1 152 797 euros de travaux engagés entre 2021 et 2023,
- 98% des travaux confiés à des entreprises Corrésiennes,
- 455 155 euros de subventions engagés pour des travaux de rénovation de 2021 à 2023

(Source bilan à mi-parcours de l'OPAH RU 2021/2023).



Portrait de Territoire : Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources (CCV2M)

De part le vieillissement de la population, le territoire est en déclin démographique. Mais il est attractif. En effet, le solde migratoire est de +1.8%/an pop. entre 2015 et 2021. Ceci confirme la nécessité d'une stratégie habitat d'accueil mais également d'accompagnement au bien vieillir à domicile.

Le parc de logements est ancien et énergivores ce qui induit des besoins en terme d'amélioration énergétique des logements d'autant que la proportion de propriétaires occupants disposant de ressources modeste et très modestes est importante (60%).

L'offre de logements à louer est faible. La vacance est de l'ordre de 10%.

Ainsi l'accompagnement à la rénovation de l'habitat doit permettre de répondre aux problématiques et d'aider chaque propriétaire à mobiliser de façon optimale les aides adaptées à son projet.

1/Présentation succincte du Territoire

- Nombre de Communes : 20
- Superficie : 539.4 km²
- Sur la base des données INSEE 2020
 - o Population totale (indicateur POPT1) : 5 685
 - o Densité moyenne d'hab au km² : 10.5

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	8 372	7 694	7 136	6 612	6 125	5 958	5 852	5 685
Densité moyenne (hab/km ²)	15,5	14,3	13,2	12,3	11,4	11,0	10,8	10,5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- La dynamique démographique à l'œuvre
Malgré une baisse de sa population entre 2015 et 2021, le territoire de la CCV2M reste attractif. En effet, le solde migratoire annuel entre 2015 et 2021 est de + 1.8 %. Cependant, il ne compense par la perte naturelle de population (-2.2%/an) due essentiellement à un vieillissement de la population.

- Gain ou perte de population sur la période depuis 1968 et entre 2015 et 2021 : perte de population
 - Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde naturel (POPT2M) : -2.2
 - Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde apparent des entrées/sorties (POPT2M) : +1.8
 - Desserrement des ménages : nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2015 et 2021 (INSEE – FAM G1) : en 2015 on observait 1.91 occupants par résidence principale et en 2021 1.86 occupants.
 - Vieillesse de la population : nombre et part (%) des 75 ans ou plus dans la population en 2020 (INSEE - POP T0) + évolution 2015/2021
 - En 2021, il était recensé 1 212 personnes de 75 ans ou plus soit 21.3% de la population totale.
 - Entre 2015 et 2021, cette représentation a légèrement diminué puisqu'en 2015, 1 299 personnes appartenaient à cette classe d'âge soit 22.2 % de la population.
- Nombre de Logements : 5 682 dont :
- RP : 2 845 soit 50,1%
 - RS : 2 284 soit 40,2%
 - Logements vacants : 552, soit 9.7%

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	4 346	4 592	4 876	5 029	5 163	5 526	5 647	5 682
Résidences principales	2 970	2 929	2 898	2 858	2 776	2 885	2 860	2 845
Résidences secondaires et logements occasionnels	891	1 135	1 457	1 622	1 802	2 213	2 312	2 284
Logements vacants	485	528	521	549	585	429	474	552

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- Nombre de copropriété : 0
- Années de de construction des Résidences principales

Environ 60% du parc de résidences occupées par leurs propriétaires date d'avant les premières réglementations énergétiques de 1974 et sont potentiellement énergivores.

LOG T5 - Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	2 826	100,0
<i>Avant 1919</i>	772	27,3
<i>De 1919 à 1945</i>	392	13,9
<i>De 1946 à 1970</i>	507	17,9
<i>De 1971 à 1990</i>	718	25,4
<i>De 1991 à 2005</i>	250	8,9
<i>De 2006 à 2018</i>	187	6,6

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

- Données AREC (données de cadrage 2015/2021 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	tendance 2015/2021
population	5852						5685	-2,85%
consommation d'énergie par habitant (MWh/ hab)	21,3	21,26	21,29	20,59	21,46	20,13	22,66	6,38%
Emissions de GES par habitant (CO ₂ e/hab)	19,53	18,83	19,75	20,1	19,53	15,34	15,71	-19,56%
Consommation d'énergie par logement (MWh/logt)	10,22	10,69	10,39	9,58	9,93	9,34	11,01	7,73%
secteur tertiaire : consommation d'énergie (MWh/salarié)	21,29	16,81	17,48	16,85	16,85	17,68	17,9	-15,92%
secteur industriel : consommation d'énergie (MWh/salarié)	27,54	34,6	44,15	14,79	38,25	46,04	49,12	78,36%
Agriculture et forêt : émissions GES (tCO ₂ e/ha)	5,02	4,85	5,14	5,26	5,03	3,79	3,78	-24,70%

En 2021, la consommation d'énergie par habitant est essentiellement liée aux secteurs résidentiel (42.2%) et transport routier (29.7%).

En 2021, la consommation d'énergie par logement est essentiellement liée aux dépenses de chauffage principal (59.1%) et d'électricité spécifique (15.4%).

- Identification des ENJEUX en matière d'habitat sur le territoire :
 - o La rénovation énergétique du parc de logements privés,
 - o La réhabilitation de logements indignes ou très dégradés occupés,
 - o L'adaptation des logements au vieillissement de la population,
 - o Le développement d'une offre locative de qualité dans le parc privé notamment de petits logements,
 - o La reconquête d'un potentiel de logements vacants et de résidences secondaires (notamment dans les centre bourg). En 2021, les logements vacants représentent 9.7 % des logements et 40.2% sont des résidences secondaires.
- Sur la base des études disponibles :

- Les documents de références avec leur période d'application et leur situation (en cours de révision, de réalisation ...) (études pré-op, PCAET, PLH ou PLUiH, SCoT...)
 - Etude pré-opérationnelle d'OPAH datant de 2019.
 - SCOT Vézère-Auvézère en début de réalisation
 - PLUi : élaboration à démarrer
- Les sites en programmes nationaux (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Villages d'Avenir, plan logements vacants...)

Programme	Commune concernée	Conventions spécifiques (ORT)	Date de début de la convention (ex : ORT)	Date de fin de la convention (Ex ORT)
PVD	Treignac	ORT	26/04/2023	26/04/2028
PVD	Chamberet	ORT	26/04/2023	26/04/2028
-	Bugeat	ORT	Avenant en cours	26/04/2028
Villages d'Avenir	Tarnac			
Villages d'Avenir	Toy-Viam			

2/Politique habitat de l'EPCI

- Identification des problèmes ou obstacles à surmonter :
L'étude OPAH (2019) a mis en exergue :
 - Que 62% du parc immobilier est antérieur à 1975 et aux premières réglementations thermiques.
 - Que 260 logements relevaient du parc privé potentiellement indigne et sont occupés par des ménages à faibles ressources.
 - le nombre important de propriétaires occupants disposant de faibles ressources (560 ménages sur les 2000 ménages en résidence principale sont sous le seuil de pauvreté et 65 % des propriétaires occupants disposait de ressources modestes et très modestes).
 - Une faible offre de logements locatifs. Ce parc étant ancien (80% est antérieur à 1975) et de surface moyenne de 84 m².
 - Une population vieillissante avec des besoins spécifiques en matière d'habitats tels que l'adaptation des logements ou la typologie de l'offre de logements.
- Rappel de la politique menée par l'EPCI en matière d'habitat et de rénovation :
 - Dispositifs en cours

Convention	Date de délibération	Date de démarrage	Date de Fin	Opérateur
OPAH RR	11/04/2022	01/09/2022	31/08/2027	SoliHa

○ Bilan OPAH à 2 ans – période du 01/09/2022 au 31/08/2024

Sur ces deux années, les objectifs sont atteints à hauteur de 60 % (87 % pour les travaux énergétiques et 60% pour les travaux adaptation du domicile). Par contre aucun dossier logements très dégradés de propriétaire occupants ou propriétaire bailleurs n'a été accompagné.

Au 31 août 2024, les objectifs annuels 2024 sont complètement atteints sur les thématiques rénovation énergétique et adaptation. Les objectifs étaient pour cette année 2024 de : Rénovation énergétique : 8, Adaptation : 8, Indignité : 2, Propriétaires bailleurs : 2. Un avenant à la convention d'OPAH est en cours pour augmenter les objectifs de l'opération sur ces deux thématiques.

Ainsi du 01/09/2022 au 31/08/2024, ce sont 27 propriétaires (16 « Energie » et 11 « adaptation ») qui ont été accompagnés et dont les travaux ont été financés dans le cadre de l'OPAH (4 en 2022, 7 en 2023 et 16 au 31/08/2024).

Montant des travaux engagés auxquels l'ANAH à participer : 911 016 euros TTC

- Aides ANAH : 570 695 euros
- Aides CCV2M : 21 738 euros

Espace conseil France Rénov

Bilan sur 2 années des missions de l'Espace conseil France Rénov

Sur le périmètre de la CCV2M,

- En 2022, l'espace conseil France Rénov a établi 58 actes de conseils de 1^{er} niveau (15 min) et 106 conseils personnalisés (30-40 min), ainsi que 7 visites techniques.
- En 2023, l'espace conseil France Rénov a établi 63 actes de conseils de 1^{er} niveau (15 min) et 77 conseils personnalisés (30-40 min), ainsi que 4 visites techniques.
- 2 jours par an sont dédiés aux animations sur le territoire (forums des associations, marché) ce qui a permis une bonne identification/appropriation du service par les habitants en tant que porte d'entrée pour les conseils à la rénovation de l'habitat.

données AREC-agence régionale d'évaluation environnement et climat (données de cadrage 2015/2021) - <https://arec-nouvelleaquitaine.terristory.fr/>

étude pré-opérationnelle OPAH CCV2M, 2019



Portrait de Territoire : Haute-Corrèze Communauté

1/Présentation succincte du Territoire

- Nombre de Communes : **70**
- Superficie : **1 784,6 km²**
- Sur la base des données INSEE 2020
 - o Population totale (indicateur POPT1) : **32 003**
 - o Densité moyenne d'hab au km² : **17,9**

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	39 447	39 120	38 251	36 986	34 659	33 928	32 877	32 003
Densité moyenne (hab/km²)	22,1	21,9	21,4	20,7	19,4	19,0	18,4	17,9

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

- o La dynamique démographique à l'œuvre
 - Gain ou perte de population sur la période depuis 1968 et entre 2015 et 2021 : **Perte de population ininterrompue depuis 1968 (39 447 personnes). Population 2015 : 32 877 personnes.**
 - Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde naturel (POPT2M) : **-0.7**
 - Variation annuelle moyenne de la population en % (2015/2021) due au solde apparent des entrées/sorties (POPT2M) : **0.3**
 - Desserrement des ménages : nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2015 et 2021 (INSEE – FAM G1) : **2.01 en 2015 et 1.97 en 2021**
 - Vieillesse de la population : nombre et part (%) des 75 ans ou plus dans la population en 2020 (INSEE - POP T0) + évolution 2015/2021 : **4 384 personnes de plus de 75 ans en 2021 (soit 13.7%) contre 4 500 en 2015 (13,7%).**
- o Nombre de Logements : **24 433** dont :
 - RP : **15 346**
 - RS : **5 485**
 - Logements vacants : **3 603**

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	16 301	18 071	20 023	21 722	22 451	24 129	24 479	24 433
Résidences principales	12 818	13 322	14 176	14 564	14 850	15 638	15 483	15 346
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 078	2 781	3 775	5 272	5 330	5 781	5 663	5 485
Logements vacants	1 405	1 968	2 072	1 886	2 271	2 710	3 333	3 603

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

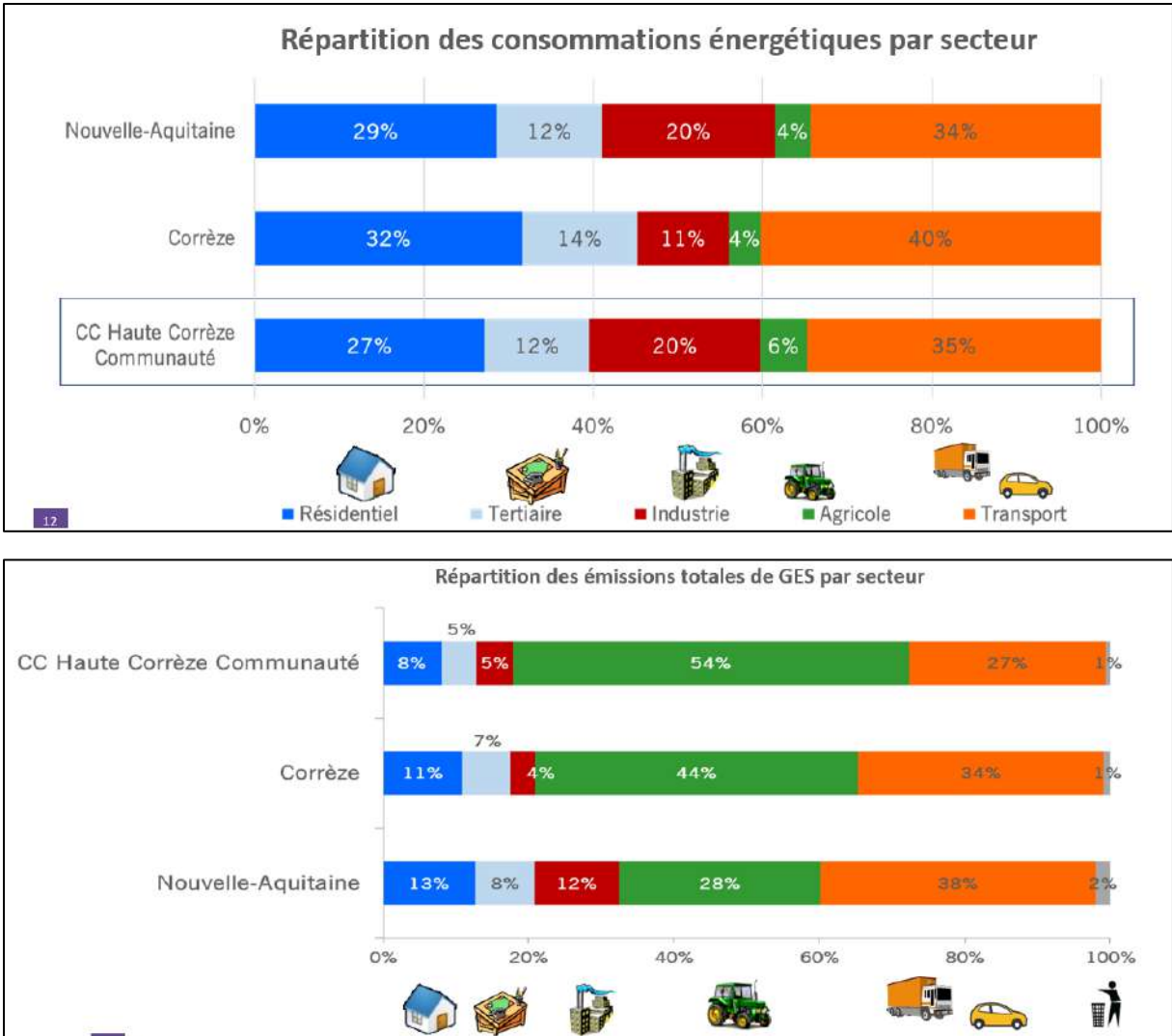
- Nombre de copropriété : **881 copropriétés sur le territoire dont 168 propriétaires occupants et 301 locataires du secteur privé et 47 locataires HLM, SEM (source : étude pré-opérationnelle 2023).**
- Années de construction des Résidences principales :

LOG T5 - Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	15 228	100,0
<i>Avant 1919</i>	<i>3 210</i>	<i>21,1</i>
<i>De 1919 à 1945</i>	<i>1 868</i>	<i>12,3</i>
<i>De 1946 à 1970</i>	<i>2 824</i>	<i>18,5</i>
<i>De 1971 à 1990</i>	<i>4 494</i>	<i>29,5</i>
<i>De 1991 à 2005</i>	<i>1 660</i>	<i>10,9</i>
<i>De 2006 à 2018</i>	<i>1 173</i>	<i>7,7</i>

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

- Consommation énergétique du territoire :
 - **1 171 GWh/an (485 ktCO₂e) et 35 MWh/habitant (contre 29MWh moyen pour la Corrèze et la région nouvelle Aquitaine).**
 - **Secteurs prépondérants :**
 - **Transport & déplacements (35%), Résidentiel (37%) pour les consommations d'énergie finale**
 - **Agriculture (54%) et Transport & déplacements (27%) pour les émissions de GES**



- Consommation énergétique des résidences principales : **318 GWh**
 - Consommation annuelle moyenne d'un logement : **20,7 MWh (18,4 MWh en Corrèze / 17,9 MWh en Nouvelle-Aquitaine)**
- Sur la base des études disponibles :
- Les documents de références avec leur période d'application et leur situation (en cours de révision, de réalisation ...) (études pré-op, PCAET, PLH ou PLUiH, SCoT...)

Document de référence	Date de démarrage	Situation
SCOT	17/09/2019	Mise en conformité par rapport au SRRADET prévue en 2027

PLUi	08/12/2022	Mise en conformité par rapport au SCOT prévue en 2028
PLH	12/12/2019	En cours- fin en décembre 2025
Etude pré-opérationnelle	04/07/2023	Terminée en juin 2024 par la rédaction de 2 OPAH pour le territoire (en continuité des opérations en cours depuis 2018)
PCAET		En cours

- Les sites en programmes nationaux (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Villages d'Avenir, plan logements vacants...)

Programme	Commune concernée	Conventions spécifiques	Date de début de la convention	Date de fin de la convention
Petites villes de demain	Ussel	Convention d'ORT	29/09/2022	29/09/2027
	Bort-Les-Orgues			
	Neuvic			
	La Courtine			
Villages d'avenir	Meymac			
	Peyrelevade			
	Sornac			
	St-Setiers			
	Millevaches			
	Chavanac			
	St-Merd-les-Oussines			
	St Rémy			
	Bellechassagne			
	St-Germain-Lavolps			
	Eygurande			
	Merlines			

2/Politique habitat de l'EPCI

- Bilan des opérations 2018-2023 :

Une OPAH RR a été portée par le Pays Haute-Corrèze Ventadour (donc à l'échelle du territoire de HCC et de VEM) entre 2018 et 2022.

Une OPAH RU sur la ville d'Ussel (également portée par le pays) s'est déroulée entre 2018 et 2023.

L'OPAH RR a été complétée par un PIG en 2023 et 2024 et l'OPAH RU a été prolongée en 2024 par voie d'avenant. Le bilan du PIG et de l'année 2024 de l'OPAH RU n'a pas encore été établie, les bilans présentés ci-dessous sont donc ceux des opérations initiales (OPAH RR 2018-2022 et OPAH RU de la ville d'Ussel 2018-2023)

Bilans Quantitatifs :

OPAH RR 2018-2022

	Objectifs globaux	Total réalisation	% de réalisation	Dont dossiers CCVEM	Dont dossiers HCC - Corrèze	Dont dossiers HCC - Creuse
Nombre de logement propriétaires occupants	470	377	80%	115	244	18
Dont logements indignes ou très dégradés	21	6	29%	0	6	0
Dont travaux de rénovation énergétique	350	220	63%	63	146	11
Dont aide pour l'autonomie de la personne	99	151	153%	52	92	7
Nombre de logement propriétaires bailleurs	40	11	28%	3	18	0
Dont logements indignes ou très dégradés	10	7	70%	1	0	non traités par l'Anah Locale
Dont travaux de rénovation énergétique	24	4	17%	2	11	
Dont aide pour l'autonomie de la personne	6	0	-	0	7	
Lutte contre la vacance PO (hors ANAH)	75	94	125%	22	69	3
Lutte contre la vacance PB (hors ANAH)	50	45	90%	9	36	0
TOTAL	125	138	111%	31	105	3

- 6 817 648 € de travaux engagés auxquels l'ANAH a participé
- 3 027 434 € d'aides ANAH
- 326 536,50 € d'aides HCC (dont 298 235,50 € pour la lutte contre la vacance)
- 129 166 € d'aides VEM (dont 125 166€ pour la lutte contre la vacance)

OPAH RU 2018-2023

	Objectifs globaux	Total réalisations	% de réalisations	Périmètre 1 CB	Périmètre 2
Nombre de logement propriétaires occupants	121	94	78%	3	91
Dont logements indignes ou très dégradés	21	0	0%	0	0
Dont travaux de rénovation énergétique	70	54	77%	2	52
Dont aide pour l'autonomie de la personne	30	40	133%	1	39
Nombre de logement propriétaires bailleurs	55	7	13%	3	4
Dont logements indignes ou très dégradés	28	0	0%	0	0
Dont travaux de rénovation énergétique	16	7	44%	3	4
Dont aide pour l'autonomie de la personne	6	0	0%	0	0
Dont transformation d'usage	5	0	0%	0	0

OPAH RU Ligne AMI Habitat	Objectifs globaux	Total réalisations	% de réalisations	HCC + Ussel	Ussel
Habitat Lignes AMI	55	20	36%		
Dont Transformation PO et PB	10	12	120%	6	6
Dont Rénovation PO	15	0	0%		0
Dont Rénovation PB	30	8	27%		8
Habitat logement sociaux	16	16	100%	16	
PLAI	11	11	100%	11	
PLUS	5	5	100%	5	

OPAH RU Ligne AMI Commerce	Objectifs globaux	Total réalisations	% de réalisations
Commerce (aides HCC)	10	13	130%
Dont Transformation	5	10	200%
Dont Rénovation	5	3	60%

- 1 675 783 € de travaux engagés auxquels l'ANAH a participé
- 729 120 € d'aides ANAH
- 297 136,66 € d'aides HCC (dont 128 593 € pour la lutte contre la vacance)
- 136 000 € d'aides de la ville d'Ussel

Bilan qualitatif :

- L'animation et la coordination entre les acteurs, notamment la création d'un guichet unique a mis un peu de temps à se structurer (effets cumulés des changements réguliers des dispositifs Anah, des changements de personnel au sein du Pays et des EPCI et de l'apparition successive de Corrèze rénovation énergétique et de France Rénov') mais apparaît désormais comme fonctionnelle et efficace.
- Les objectifs proposés étaient ambitieux mais ont été atteints sur certains thèmes (vacance, travaux d'autonomie, commerces et logements sociaux sur l'OPAH RU d'Ussel). Les résultats plus faibles sur certains thèmes s'expliquent par plusieurs raisons :
 - o Lutte contre l'habitat indigne : en début d'opérations, l'Anah a changé ses critères de détermination des habitats indignes. Les achats de logements très dégradés ont été sortis de cette catégorie (l'acheteur étant considéré faire son achat en toute connaissance de cause). Les objectifs, définis avant cette modification comptaient sur ces dossiers et sans eux, n'ont pu être atteints.
 - o Propriétaires bailleurs : le territoire compte beaucoup de propriétaires bailleurs plutôt modestes. Or, les aides de l'Anah pour les propriétaires bailleurs sont contraignantes, notamment en termes de loyers possibles en fin d'opération. En contrepartie, les propriétaires ont des avantages fiscaux mais qui n'intéressent pas forcément la majorité des propriétaires bailleurs du territoire. Les propriétaires bailleurs ont donc principalement

préférée réaliser leurs travaux sans aides de l'Anah (et donc hors OPAH) plutôt que d'activer les dispositifs Anah.

- Identification des problèmes ou obstacles à surmonter :

L'étude pré opérationnelle réalisée en 2023-2024 a mis en valeur les principales caractéristiques et enjeux du territoire sur les questions relatives au parc de logements privés et aux caractéristiques d'occupation.

L'analyse des dynamiques démographiques, montre que le territoire connaît un déclin démographique avec un taux d'évolution annuel négatif. Les communes principales (Ussel, Meymac, Neuvic, Bort les Orgues) connaissent une diminution de leur population. Le solde naturel négatif n'est pas compensé par le solde migratoire. On constate ainsi une perte d'attractivité récente du territoire, s'accompagnant d'un délaissement du parc de logement des centres-bourgs au profit de phénomènes de périurbanisation.

Le phénomène de vieillissement de la population est particulièrement marqué. Ainsi, la part des plus 60-74 ans sur Haute-Corrèze Communauté s'élève à 22,1% (contre 18,9% en 2014).

La médiane du revenu disponible par UC sur le territoire est de 22 050 € par an soit 1 837 €/mois en 2019, légèrement supérieur à la moyenne du département de la Creuse mais inférieur à la moyenne Corrèzienne.

En 2020 14,3% des ménages de Haute-Corrèze Communauté vivent sous le seuil de pauvreté. La pauvreté est particulièrement marquée chez les ménages locataires 25,8 % par rapport aux ménages propriétaires 9, 8%.

Le nombre de ménages éligibles aux aides de l'Anah est de 4 881 ménages dont 1 745 ménages modestes et 3 136 ménages très modestes.

On constate que les ménages âgés sont en moyenne plus précaires que les autres ménages.

Le parc de logement de Haute-Corrèze Communauté est composé de 25 813 logements en 2019. Les ménages du territoire occupent pour 71% d'entre eux un logement dont ils sont propriétaires, 19% sont locataires du parc privé et 10% sont locataires du parc public ou de celui des collectivités territoriales. On observe un nombre important de résidences secondaires (5 447 en 2019) révélateur du caractère touristique du territoire. Plus de 4 500 logements sont recensés comme vacants soit plus de 14,3 % du parc (contre 12,9 % en 2014).

Ussel, Bort-les-Orgues, Meymac et Neuvic concentrent 44 % des logements de Haute-Corrèze Communauté.

Les 2 867 logements du parc locatif sont essentiellement concentrés à Ussel, Meymac, La Courtine, et Neuvic.

On recense un volume important de « passoires énergétiques » (étiquette F et G) sur le territoire.

Les dynamiques de marché se caractérisent par une baisse des ventes de logements (particulièrement dans le neuf et la construction individuelle).

Le marché locatif est relativement dynamique mais le stock de biens à la location est en baisse et l'offre locative à disposition des ménages du territoire apparaît comme largement insuffisante.

Les prix à l'accession dans les communes principales varient entre 944 €/m² à la Courtine et 1 129 €/m² à Ussel, révélateurs d'un marché relativement accessible.

Les 5 communes ORT présentent une qualité urbaine et une attractivité résidentielle de leurs centralités qui est toutefois pénalisée par la présence d'immeubles dégradés isolés ou groupés en îlots. Les travaux réalisés ne sont pas toujours qualitatifs et les aides incitatives impactent peu les centralités et les bâtiments les plus dégradés. Le niveau de dégradation du bâti et les prescriptions patrimoniales complexifient l'équilibre économique des opérations de réhabilitation.

On relève aussi la présence de copropriétés avec des besoins de travaux énergétiques.

Le diagnostic du territoire et l'analyse des résultats des programmes existants ont ainsi fait émerger notamment les constats suivants :

- Un accompagnement (technique et administratif) essentiel à maintenir sur l'ensemble du territoire pour susciter la réalisation des projets de travaux ;
- L'intérêt de positionner une « porte d'entrée » locale Habitat avec l'Espace Conseil France Rénov' et les opérations programmées ;
- Une communication à poursuivre et amplifier ;
- Des aides des collectivités à adapter aux évolutions du contexte économique et aux évolutions de la réglementation des aides de l'Anah ;
- Sur la production de logements locatifs à loyers modérés : des réhabilitations qui touchent insuffisamment les secteurs stratégiques et les logements les plus dégradés et un risque de diminution de l'offre locative privée avec l'augmentation des obligations énergétiques pour la mise en location ;
- En termes de renouvellement urbain dans les communes ORT, la nécessité de mettre en œuvre : des opérations avec une maîtrise foncière « publique » et une mobilisation de financements spécifiques, des opérations « coercitives » à l'échelle d'immeubles vacants et dégradés, des aides financières des collectivités permettant l'équilibre économique des opérations pour les investisseurs privés (et limitant le risque pour les collectivités d'intégration de ces bâtis dans leur patrimoine).

- Nouveaux dispositifs en cours

Les conclusions de l'étude pré-opérationnelle a favorisé l'émergence d'une stratégie d'intervention articulant deux opérations pour répondre aux enjeux différenciés du territoire communautaire :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les périmètres infra-communaux des communes « Petites Villes de

Demain » : Neuvic, Ussel, Bort-les-Orgues, La Courtine ainsi que sur la commune de Meymac ;

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire (hors périmètres de l'OPAH-RU).

Convention	Date de délibération	Date de démarrage	Date de Fin	Opérateur
OPAH (droit commun)	11/07/2024	31/08/2024	31/08/2027	Soliha
OPAH RU villes d'Ussel, Bort-les-Orgues, Neuvic, Meymac et La Courtine	11/07/2024	31/08/2024	31/08/2029	Soliha

Objectifs de ces nouvelles opérations :

OPAH RR 2024-2027 :

	Objectifs	Dont Creuse	Dont Corrèze
Nombre de logements PO	288	40	248
Dont LHI et TD	3	1	2
Dont MaPrimeRénov' Accompagné (ressources TM et M)	135	9	126
Dont Ma Prime Adapt'	150	30	120
Nombre de logements PB	12	2	10
dont LHI et TD	1	–	1
dont Logement dégradé	1	–	1
Dont MaPrimeRénov' Accompagné (toutes ressources)	9	2	7
Dont Habiter Mieux	1	–	1
Dont Autonomie de la personne	–	–	–

OPAH RU 2024-2029 :

	Ussel	Bort-les-Orgues		Meymac	Neuvic	La Courtine	Total
		Centre-ville	La Plantade				
Propriétaires bailleurs (PB)	21	11	3	7	6	5	53
dont PB Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé :							
logement indigne ou très dégradé	3	2	1	2	1	1	10
dont PB Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé :							
logement dégradé	2	1	–	–	–	–	3
dont PB Rénovation Énergétique Ma Prime Rénov' Accompagné*	5	2	1	1	1	1	11
dont PB Rénovation Énergétique Habiter Mieux	10	5	1	4	4	3	27
dont PB Autonomie de la personne	1	1	–	–	–	–	2
Propriétaires occupants (PO)	21	11	24	10	10	10	86
dont PO Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé	2	1	–	1	1	1	6
dont PO Ma Prime Rénov' Accompagné	9	5	15	4	4	4	41
dont PO Ma Prime Adapt'	10	5	9	5	5	5	39
Logements Ma Prime Rénov' copropriétés	15	–	–	–	–	–	15
Ravalement de façades	25	10	–	7	5	5	52
Total logements	57	22	27	17	16	15	154

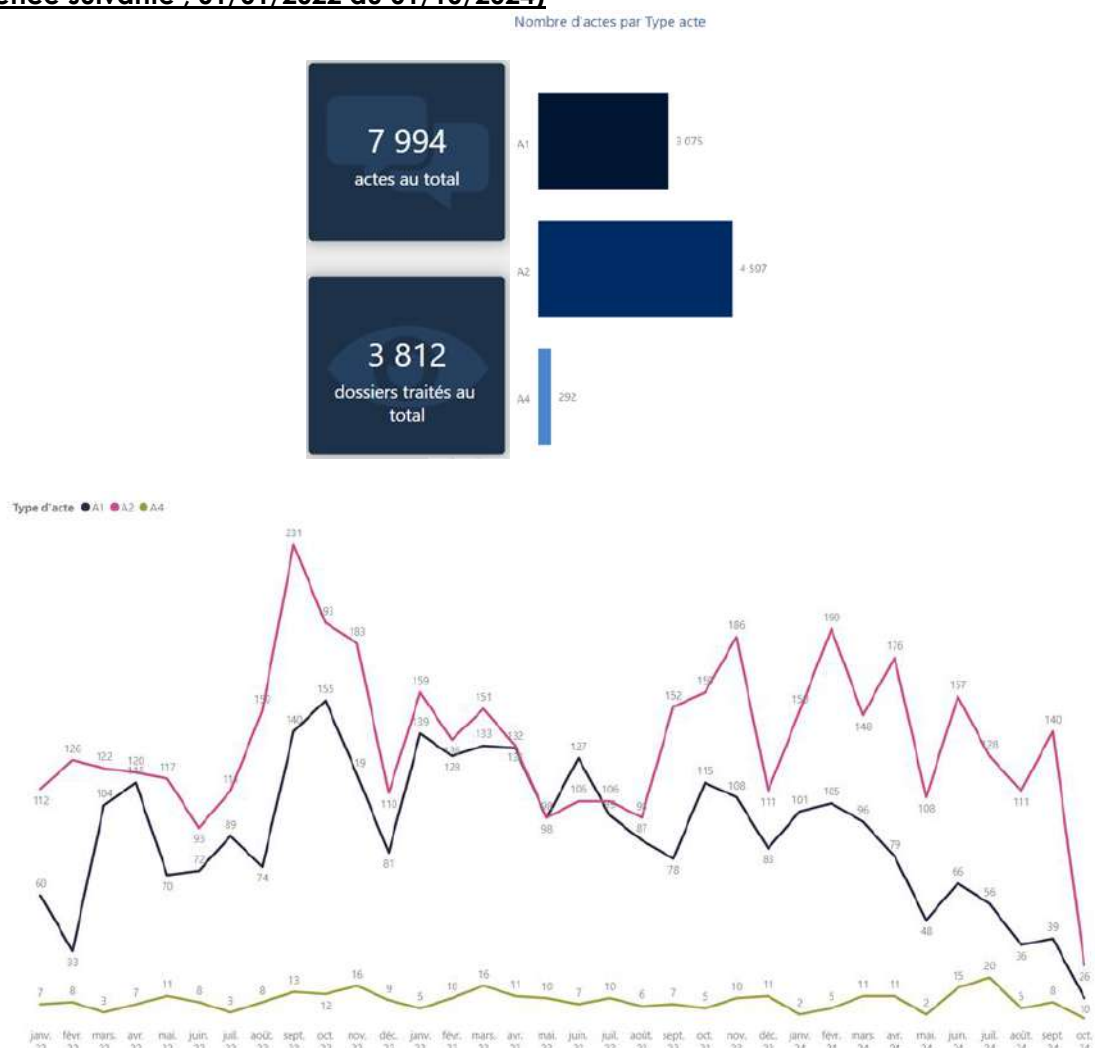
ANNEXE 2 - Bilan actuel du SPRE (ECFR)

Les 7 EPCI signataires de la présente portent actuellement l'Espace Conseil France Rénov'.

Ainsi, un prestataire commun, le CPIE de la Corrèze, anime jusqu'au 31/12/2024 l'ECFR en s'appuyant sur 3 Conseillers (3 ETP). Le nombre de Conseillers a été réévalué à la hausse au fur et à mesure des années et de la montée en puissance de la Plateforme. Sur la totalité de son action (2021/2024) **2.64 ETP** (en moyenne) ont animé l'ECFR. Un Conseiller est accueilli par la Maison de l'Habitat de Tulle et deux Conseillers au Pôle Eco à Ussel (avec des permanences à Tulle). Les missions sont celles initialement dévolues aux ECFR : information de premier niveau (A1), conseil personnalisés (A2), et accompagnement (A4) – selon la nomenclature des actes métiers du programme SARE.

Deux conventions encadrent actuellement le déploiement du service public à l'échelle des 7 EPCI :

- Convention de partenariat entre les 7 EPCI,
- Convention d'Objectifs et de Moyens annuelle avec le prestataire.

Le bilan de l'Espace Conseil France Rénov' (données issues de SARE RENOV' sur la période de référence suivante ; 01/01/2022 au 01/10/2024)**En synthèse**

- Les résultats obtenus par la plateforme sur le périmètre d'intervention du service public sont bons notamment au regard du caractère rural du territoire,
- Le Service Public est depuis son lancement sous forme de Plateforme en devenir a acquis une certaine notoriété et est visible auprès des usagers,

- Des actions déployées sur les territoires ont permis d'aller au plus près des usagers (aller-vers)
- Les liaisons avec les dispositifs opérationnels (OPAH et PIG) sont assurées,

ANNEXE 3 : Convention d'Objectifs et de Moyens CPIE de la Corrèze